PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

29 January 1990 **Doc. 6169**

PROGRESS REPORT

of the Bureau of the Assembly and the Standing Committee[1]

(21 September 1989-29 January 1990)

Rapporteur : Mrs GJØRV

I. *Introduction*

1. The Assembly held the 3rd part of its 41st Ordinary Session from 21 to 29 September 1989 in Strasbourg. During that part-session, the Bureau met on 29 September. It met again on 15 November 1989 in Strasbourg, on 15 January 1990 in Paris and on 29 January 1990 in Strasbourg.

2. The Standing Committee met on 16 November 1989 in Strasbourg.

II. *Preparation of the fourth part of the 41st Ordinary Session*

a. *Agenda and order of business*

3. On 16 November 1989 the Standing Committee adopted the agenda and approved the draft order of business for the fourth part of the Assembly's 41st Ordinary Session (29 January-2 February 1990) on the Bureau's proposal. It also instructed the Bureau to make any necessary changes in the order of business. The Bureau updated the order of business at its meetings on 15 and 29 January 1990.

b. *Organisation of debates*

4. All the debates will be organised in accordance with Rule 34 of the Rules of Procedure, with the same arrangements as for the third part of the Assembly's 41st Ordinary Session (21-29 September 1989): a definite length for debates, with discussion closing at the time agreed, whether or not the list of speakers has been exhausted, and members down and present but unable to speak being allowed to submit their

1. *a.* See previous progress report (Doc. 6120).
b. See 22nd Sitting, 29 January 1990.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

29 janvier 1990 **Doc. 6169**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

du Bureau de l'Assemblée et de la Commission Permanente[1]

(21 septembre 1989 -29 janvier 1990)

Rapporteur : Mme GJØRV

I. *Introduction*

1. L'Assemblée a tenu la troisième partie de sa 41e Session ordinaire du 21 au 29 septembre 1989 à Strasbourg. Au cours de cette partie de session, le Bureau s'est réuni le 29 septembre. Il s'est ensuite réuni le 15 novembre 1989 à Strasbourg, le 15 janvier 1990 à Paris et le 29 janvier 1990 à Strasbourg.

2. La Commission Permanente s'est réunie le 16 novembre 1990 à Strasbourg.

II. *Préparation de la quatrième partie de la 41e Session ordinaire*

a. *Ordre du jour et calendrier*

3. Le 16 novembre 1990, la Commission Permanente a, sur proposition du Bureau, adopté l'ordre du jour et approuvé le projet de calendrier de la quatrième partie de la 41e Session ordinaire de l'Assemblée (29 janvier-2 février 1990). En même temps, elle a chargé le Bureau d'effectuer les modifications au calendrier qui se révéleraient nécessaires. Le Bureau a procédé à des mises à jour à l'occasion de ses réunions des 15 et 29 janvier 1990.

b. *Organisation des débats*

4. Tous les débats seront organisés conformément à l'article 34 du Règlement, selon les mêmes modalités qu'au cours de la troisième partie de la 41e Session ordinaire de l'Assemblée (21-29 septembre 1989): fixation d'une durée déterminée pour les débats et clôture de la discussion à l'heure ainsi convenue, que la liste des orateurs soit épuisée ou non, les membres inscrits et présents qui n'ont pu prendre la parole étant auto-

1. *a.* Voir le précédent rapport d'activité (Doc. 6120).
b. Voir 22e séance, 29 janvier 1990.

speeches in writing for publication in the official report.

c. *Report of the Committee of Ministers*

5. On Tuesday 30 January 1990, at 3 p.m., Mr João de Deus Pinhero, Minister of Foreign Affairs of Portugal, Chairman of the Committee of Ministers, will present the communication on the activities of the Committee of Ministers and answer parliamentary questions. These questions should be tabled at the latest at the end of the sitting on Monday 29 January.

d. *Guest speakers*

6. On Monday 29 January 1990, Mr Miklos Nemeth, Prime Minister of Hungary, will make a statement and answer questions.

7. On Tuesday 30 January 1990, Mr Tadeusz Mazowiecki, Prime Minister of Poland, will make a statement and answer questions.

8. On Wednesday 31 January 1990, Mr Georges Vassiliou, President of the Republic of Cyprus, will address the Assembly and answer questions, which should be tabled by 3 p.m. on Tuesday 30 January.

e. *Reports of ECMT*

9. On Thursday 1 February 1990, Mr Georg Andersson, Minister of Transport and Communication of Sweden and President of the European Conference of Ministers of Transport (ECMT) will make a statement in the debate on the 34th and 35th annual reports of ECMT, and answer questions.

III. *Ratification of credentials*

10. On 16 November 1989, the Standing Committee adopted the supplementary report on verification of credentials on the Assembly's behalf (see Appendix I).

IV. *Changes in the membership of committees*

11. On 16 November 1989, the Standing Committee also approved changes in the membership of committees for Italy, Norway and the United Kingdom (see Appendix II).

V. *Activities of the President of the Assembly*

12. At the meetings of the Standing Committee on 16 November 1989 and of the Bureau on 15

risés à déposer leurs interventions par écrit pour publication au compte rendu.

c. *Rapport du Comité des Ministres*

5. Le mardi 30 janvier 1990 à 15 heures, M. João de Deus Pinheiro, ministre des Affaires étrangères du Portugal, Président en exercice du Comité des Ministres, présentera la communication sur les activités du Comité des Ministres et répondra aux questions parlementaires. Celles-ci devront être déposées, au plus tard le lundi 29 janvier à l'issue de la séance de l'après-midi.

d. *Orateurs invités*

6. Le lundi 29 janvier 1990, M. Miklos Nemeth, Premier ministre de Hongrie, fera un exposé et répondra aux questions.

7. Le mardi 30 janvier 1990, M. Tadeusz Mazowiecki, Premier ministre de Pologne, fera un exposé et répondra aux questions.

8. Le mercredi 31 janvier 1990, M. Georges Vassiliou, Président de la République de Chypre, s'adressera à l'Assemblée et répondra aux questions qui devront être déposées au plus tard le mardi 30 janvier à 15 heures.

e. *Rapports de la CEMT*

9. Le jeudi 1er février 1990, M. Georg Andersson, ministre des Transports et des Communications de Suède et président de la Conférence européenne des ministres des Transports (CEMT) fera un exposé à l'occasion de la discussion relative aux 34e et 35e rapports annuels de la CEMT, et répondra aux questions.

III. *Validation de pouvoirs*

10. Le 16 novembre 1989, la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, a adopté le rapport complémentaire sur la vérification des pouvoirs (voir annexe I).

IV. *Modifications dans la composition des commissions*

11. La Commission Permanente a également approuvé le 16 novembre 1989 des modifications dans la composition des commissions au titre de l'Italie, de la Norvège et du Royaume-Uni (voir annexe II).

V. *Activités du Président de l'Assemblée*

12. Aux réunions de la Commission Permanente du 16 novembre 1989 et du Bureau des 15 et

and 29 January 1990, the President reported on some of his official journeys:

— from 2 to 5 October 1989, he had visited Ottawa and Washington, where he had had useful contacts with leading politicians and economists. In discussion with members of the American Congress, he had particularly emphasised the importance of the role played by the Europe of the Twenty-three against the background of the major changes in the East. He had also held exchanges of views on the Strasbourg Conference and on the International Institute for Democracy;

— on 23 October 1989, the President had spoken on "the future of European leisure air transport" at a CEAC colloquy in Hamburg;

— on 30 and 31 October 1989, the President had paid an official visit to Liechtenstein, where he had been received by the Parliament, the Government and the Prince Heir;

— from 1 to 3 November 1989, the President had paid Hungary an official visit. On that occasion, the Hungarian Government had told him that Hungary intended to apply officially on 16 November 1989 to join the Council of Europe;

— on 29 November 1989, the President had spoken at a conference organised in London by the European League for Economic Co-operation;

— from 5 to 8 December 1989, the President had paid an official visit to Poland, where he had been received by the country's leaders, including Mr Jaruzelski, President of the Republic, and Mr Mazowiecki, Prime Minister, who had confirmed that Poland intended to apply to join the Council of Europe;

— from 16 to 18 January 1990, the President had paid an official visit to Yugoslavia, where he had had the privilege of addressing the two Chambers of the Yugoslav Federal Assembly directly in joint session. During the visit, the two Chambers had adopted a declaration on increased Yugoslav participation in the process of European integration, and had expressed interest in Yugoslavia's joining the Council of Europe. Dr Yanez Drnovsek, President of the Federal Socialist Republic of Yugoslavia, had agreed to address the Assembly at its session in May 1990.

VI. *Relations with countries of the East*

13. At its meeting on 15 January 1990, the Bureau referred, subject to ratification by the Assembly, a request by the Committee of Minis-

29 janvier 1990, le Président a rendu compte de certains de ses déplacements:

— du 2 au 5 octobre 1989, le Président s'est rendu à Ottawa et à Washington, où il a eu des contacts fructueux avec diverses personnalités politiques et économiques. Le Président a notamment souligné, à l'occasion d'entretiens avec des membres du Congrès américain, l'importance du rôle de l'Europe des Vingt-trois face aux importants changements à l'Est. Par ailleurs, le Président a eu des échanges de vues au sujet de la Conférence de Strasbourg et de l'Institut international de la démocratie;

— le 23 octobre 1989, à Hambourg, le Président a prononcé une allocution sur l'avenir du trafic aérien de loisir en Europe à l'occasion d'un colloque de la CEAC;

— les 30 et 31 octobre 1989, le Président a effectué une visite officielle au Liechtenstein où il a été reçu au parlement, au gouvernement et par le prince héritier;

— du 1er au 3 novembre 1989, le Président a effectué une visite officielle en Hongrie. A cette occasion, le Gouvernement hongrois a fait savoir au Président qu'il demandera officiellement le 16 novembre 1989 l'adhésion de la Hongrie comme pays membre du Conseil de l'Europe.

— le 29 novembre 1989, à Londres, le Président a prononcé une allocution dans le cadre d'une conférence de la Ligue européenne de coopération économique;

— du 5 au 8 décembre 1989, le Président a effectué un voyage officiel en Pologne au cours duquel il a été reçu par les plus hauts dignitaires de ce pays dont M. Jaruzelski, Président de la République, et M. Mazowiecki, Premier ministre, qui lui ont confirmé leur intention de demander l'adhésion de la Pologne au Conseil de l'Europe;

— du 16 au 18 janvier 1990, le Président a effectué un voyage officiel en Yougoslavie au cours duquel il a eu le privilège de s'adresser directement aux deux Chambres réunies de l'Assemblée fédérale yougoslave. Durant la visite, les deux chambres ont adopté une déclaration sur le développement de la participation de la République socialiste fédérative Yougoslavie au processus d'intégration en Europe exprimant, entre autres, son intérêt et sa disposition à devenir membre du Conseil de l'Europe. M. Yanez Drnovsek, Président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, a accepté de prendre la parole devant l'Assemblée des Vingt-trois lors de sa session de mai 1990.

VI. *Relations avec les pays de l'Est*

13. A l'occasion de sa réunion du 15 janvier 1990, le Bureau a renvoyé, sous réserve de ratification de l'Assemblée, la demande d'avis du Comité

ters for an opinion on Hungary's accession to the Council of Europe (Doc. 6154) to the Political Affairs Committee for report and to the Committee on Relations with European Non-Member Countries for opinion. On 29 January the Bureau decided to refer it also, for opinion, to the Committee on Legal Affairs and Human Rights.

14. On 15 January 1990, the President told the Bureau that he had received requests from the President of the Bulgarian National Assembly and the President of the Czechoslovak Federal Assembly for the granting of special guest status to Bulgaria and Czechoslovakia. In pursuance of Rule 55 *a* of the Rules of Procedure, these applications had been sent to the Committee on Relations with European Non-Member Countries for report to the Bureau enlarged to include the chairmen of the political groups, and to the Political Affairs Committee for opinion.

15. On 29 January 1990, Mr Stoffelen, Vice-President of the Assembly, told the Bureau of his talks with Mr Alexander Dubček, President of the Federal Assembly of Czechoslovakia, whom he had received in Strasbourg on 17 January on behalf of the President of the Assembly.

VII. *Enlarged Joint Committee — Colloquy*

16. The Enlarged Joint Committee — Colloquy met in Strasbourg on 16 November 1989, when the parliamentarians discussed relations with some countries in Eastern Europe (including budget aspects) with the Ministers.

VIII. *European Parliament*

17. At its meeting on 15 January 1990, the President reported to the Bureau on the meeting of delegations from the Bureaux of the Assembly and the European Parliament in Paris on 1 December 1989, which had been largely devoted to complementary action by the European Communities and the Council of Europe to assist the countries of Eastern Europe.

IX. *Nordic Council*

18. On 15 January 1990 in Paris, the Bureau approved a meeting between a delegation from the Bureau of the Assembly and a delegation from the Presidium of the Nordic Council. It also approved an *aide-mémoire* establishing formal contacts between the Assembly and the Nordic Council, which essentially followed the arrangement concluded with the Benelux Parliament. This *aide-mémoire* will be the subject of an exchange of let-

des Ministres sur l'adhésion de la Hongrie au Conseil de l'Europe (Doc. 6154) à la commission des questions politiques pour le fond et à la commission des relations avec les pays européens non membres pour avis. A sa réunion du 29 janvier, il a décidé de saisir également, pour avis, la commission des questions juridiques et des droits de l'homme.

14. Le 15 janvier 1990, le Président a informé le Bureau qu'il avait reçu des demandes du Président de l'Assemblée nationale de Bulgarie et du Président de l'Assemblée fédérale de Tchécoslovaquie en vue de l'obtention du statut d'invité spécial pour ces deux pays. Conformément à l'article 55 *bis* du Règlement, ces demandes ont été transmises pour rapport au Bureau élargi, aux présidents des groupes politiques, à la commission des relations avec les pays européens non membres quant au fond, et à la commission des questions politiques pour avis.

15. Le 29 janvier 1990, M. Stoffelen, Vice-Président de l'Assemblée, a rendu compte au Bureau de son entretien avec M. Alexander Dubček, Président de l'Assemblée fédérale de Tchécoslovaquie, qu'il a reçu à Strasbourg le 17 janvier au nom du Président de l'Assemblée.

VII. *Comité Mixte élargi — Colloque*

16. Le Comité Mixte élargi — Colloque s'est réuni le 16 novembre 1989 à Strasbourg. A cette occasion, les parlementaires ont eu un échange de vues avec les ministres sur les relations avec certains pays de l'Europe de l'Est (y inclus les aspects budgétaires).

VIII. *Parlement européen*

17. Lors de la réunion du 15 janvier 1990, le Président a rendu compte au Bureau de la réunion des délégations des Bureaux de l'Assemblée et du Parlement européen qui s'est tenue le 1er décembre 1989 à Paris et qui a été principalement consacrée aux actions complémentaires des Communautés européennes et du Conseil de l'Europe en faveur des pays de l'Europe centrale et de l'Est.

IX. *Conseil nordique*

18. Le 15 janvier 1990 à Paris, le Bureau a donné son accord à une rencontre d'une délégation du Bureau de l'Assemblée et d'une délégation du Praesidium du Conseil nordique. Le Bureau a également approuvé un aide-mémoire établissant des relations formelles entre l'Assemblée et le Conseil nordique, selon les grandes lignes de l'arrangement conclu avec le Parlement du Benelux. Cet aide-mémoire fera l'objet d'un échange de

ters between the Parliamentary Assembly and the Nordic Council.

X. *European Commission of Human Rights*

19. On 15 January 1990 in Paris, the Bureau drew up a list of candidates for the European Commission of Human Rights from Austria, Denmark, the Netherlands, Norway, Spain and the United Kingdom, and decided to send it to the Committee of Ministers.

XI. *Budgetary grants to the political groups*

20. At its meeting on 15 November 1989, the Bureau approved the proposals of the Committee on the Budget and Intergovernmental Work Programme on final allocation of the 1989 grant to the political groups.

XII. *Mauritania and Senegal*

21. On 15 November 1989, the Bureau decided to invite the Ministers of Foreign Affairs of Senegal and Mauritania for an exchange of views on the occasion of a joint meeting of the enlarged Bureau and the Political Affairs Committee during the fourth part of the 41st Session. On 29 January 1990, the Bureau noted that this meeting had been postponed.

XIII. *Meetings of committees away from Strasbourg or Paris*

22. At its meeting on 15 November 1989 the Bureau authorised the following meetings away from Strasbourg or Paris:

— the Committee on Culture and Education in Warsaw from 19 to 20 December 1989;

— the Sub-Committee on Relations with the United States of America (of the Political Affairs Committee) in Washington, for three days in December 1989;

— the Sub-Committee on Science Policy (of the Committee on Science and Technology) in Zurich on 27 November 1989.

23. At its meeting on 15 January 1990 the Bureau authorised the following meetings:

— the Committee on Economic Affairs and Development in Budapest for a three-day colloquy in May 1990 (economic reforms);

lettres entre l'Assemblée parlementaire et le Conseil nordique.

X. *Commission européenne des Droits de l'Homme*

19. Le 15 janvier 1990 à Paris, le Bureau a, conformément à l'article 21 de la Convention européenne des Droits de l'Homme, dressé les listes de candidats à la Commission européenne des Droits de l'Homme au titre de l'Autriche, du Danemark, des Pays-Bas, de la Norvège, du Royaume-Uni et de l'Espagne, et a décidé leur transmission au Comité des Ministres.

XI. *Allocation budgétaire aux groupes politiques*

20. A sa réunion du 15 novembre 1989, le Bureau a approuvé les propositions de la commission du budget et du programme de travail intergouvernemental sur la répartition définitive de l'allocation aux groupes politiques pour 1989.

XII. *Mauritanie et Sénégal*

21. Le 15 novembre 1989, le Bureau a décidé d'inviter les ministres des Affaires étrangères du Sénégal et de la Mauritanie à un échange de vues à l'occasion d'une réunion jointe du Bureau élargi et de la commission des questions politiques pendant la quatrième partie de la 41e Session. Le 29 janvier 1990, le Bureau a pris note du report de cette rencontre.

XIII. *Réunions de commissions ailleurs qu'à Strasbourg ou Paris*

22. A sa réunion du 15 novembre 1989, le Bureau a autorisé les réunions suivantes ailleurs qu'à Strasbourg ou Paris:

— la commission de la culture et de l'éducation à Varsovie du 19 au 20 décembre 1989;

— la sous-commission des relations avec les Etats-Unis d'Amérique (de la commission des questions politiques) à Washington, en décembre 1989, pendant trois jours;

— la sous-commission de la politique scientifique (de la commission de la science et de la technologie) à Zurich, le 27 novembre 1989.

23. A sa réunion du 15 janvier 1990, le Bureau a autorisé les réunions suivantes:

— la commission des questions économiques et du développement à Budapest pour un colloque de trois jours en mai 1990 (réformes économiques);

— the Social, Health and Family Affairs Committee in Hungary in spring 1990;

— the Committee on Parliamentary and Public Relations in Hungary in spring 1990;

— the Committee on Culture and Education in Glasgow from 30 May to 1 June 1990;

— the Committee on Agriculture in The Hague from 23 to 25 April 1990;

— the Sub-Committee on Human Rights of the Legal Affairs Committee from 30 May to 2 June 1990 in Copenhagen, Oslo and Lund;

— the Sub-Committee on Relations with International Organisations of the Committee on Economic Affairs and Development from 19 to 21 April 1990 in Warsaw.

At that meeting, the Bureau also:

— decided not to approve a two-day visit by the *ad hoc* Committee on Relations with Eastern Europe to the German Democratic Republic in spring 1990;

— deferred its decision pending submission of a detailed programme for the meeting which the Committee on Relations with European Non-Member Countries planned to hold in Moscow from 12 to 14 March 1990.

24. At its meeting on 29 January 1990, the Bureau authorised the following meetings:

— the Committee on Relations with European Non-Member Countries, on 12 to 14 March 1990, in Moscow;

— the Political Affairs Committee, on 28 February to 1 March 1990, in Funchal (Madeira);

— the Sub-Committee on Relations with the United States of America (of the Political Affairs Committee), on 5 to 9 March, in Washington and Ottowa;

— the Social, Health and Family Affairs Committee, on 25 to 27 April 1990, in Locarno;

— the Sub-Committee on the Social Charter (of the Social, Health and Family Affairs Committee), in May 1990, in Budapest, to take part in the Colloquy on Economic Reforms.

XIV. *Elections in Chile*

25. On 16 November 1989, the Standing Committee decided that the joint sub-committee set up in pursuance of Order No. 449 (1989) on return to democracy in Chile, would have eight,

— la commission des questions sociales, de la santé et de la famille en Hongrie au printemps 1990;

— la commission des relations parlementaires et publiques en Hongrie au printemps 1990;

— la commission de la culture et de l'éducation à Glasgow du 30 mai au 1er juin 1990;

— la commission de l'agriculture à La Haye du 23 au 25 avril 1990;

— la sous-commission des droits de l'homme (de la commission des questions juridiques) du 30 mai au 2 juin 1990 à Copenhague, Oslo et Lund;

— la sous-commission des relations avec les organisations internationales de la commission des questions économiques et du développement du 19 au 21 avril 1990 à Varsovie.

A cette même réunion, le Bureau a:

— pris une décision négative concernant la demande de réunion de la commission *ad hoc* des relations avec l'Europe de l'Est pour une visite de deux jours en République Démocratique Allemande au printemps 1990;

— ajourné sa décision jusqu'à présentation d'un programme détaillé de la réunion de la commission des relations avec les pays européens non membres du 12 au 14 mars 1990 à Moscou.

24. A l'occasion de sa réunion du 29 janvier 1990, le Bureau a autorisé les réunions suivantes:

— la commission des relations avec les pays européens non membres, du 12 au 14 mars 1990 à Moscou;

— la commission des questions politiques, du 28 février au 1er mars 1990, à Funchal (Madère);

— la sous-commission des relations avec les Etats-Unis d'Amérique de la commission des questions politiques, du 5 au 9 mars 1990, à Washington et à Ottawa;

— la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, du 25 au 27 avril 1990, à Locarno;

— la sous-commission de la Charte sociale, de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, en mai 1990, à Budapest, pour participer au colloque sur les réformes économiques.

XIV. *Elections au Chili*

25. Le 16 novembre 1989, la Commission Permanente a décidé que la sous-commission mixte créée en application de la Directive nº 449 (1989) sur le retour de la démocratie au Chili se compo-

members, representing the five political groups in the Assembly and the three committees referred to in the Order. This sub-committee would be assisted by an official from the Office of the Clerk of the Assembly when it visited Chile.

26. On 15 January 1990, the Bureau was informed of the activities of the observers, and declared itself satisfied. It decided to publish the sub-committee's report as an addendum to this progress report.

XV. *Texts adopted*

27. At its meeting in Strasbourg on 16 November 1989, the Standing Committee adopted the following texts on the Assembly's behalf:

— *Recommendation 1118 and Order No. 451* on the recent events in the German Democratic Republic;

— *Resolution 931* on the Social Charter of the Council of Europe and possible accession thereto by the European Community;

— *Resolution 932* on the composition of national delegations — Amendment of Rule 6 of the Rules of Procedure;

— *Resolution 933* on the deadline for the tabling of amendments;

— *Resolution 934* on review of arrangements under the Rules of Procedure concerning sub-committees;

— *Resolution 935* on locust plagues in Africa.

28. On 16 November 1989, the Standing Committee took note of the 33rd activity report of the Committee on Parliamentary and Public Relations (June 1988-September 1989) (Doc. 6141).

XVI. *References and transmissions to committees*

29. On 16 November 1989, the Standing Committee ratified the following references, ordered by the Bureau the previous day;

Reference No. 1648: motion for a resolution on the future of ocean fisheries and ocean fish resources (Doc. 6134) to the Committee on Agriculture;

Reference No. 1649: motion for a recommendation on the state of fish stocks in Europe's rivers and lakes and on the effects of changing fish populations (Doc. 6135) to the Committee on Agriculture.

30. On 15 January 1990, apart from the Committee of Ministers' request for an opinion on

sera de huit membres, représentant les cinq groupes politiques de l'Assemblée et les trois commissions mentionnées dans cette directive. Cette sous-commission sera assistée d'un fonctionnaire du Greffe de l'Assemblée à l'occasion de la mission au Chili.

26. Le 15 janvier 1990, le Bureau a été informé des activités des observateurs et a exprimé sa satisfaction. Il a décidé de publier le rapport de la sous-commission sous forme d'addendum au présent rapport d'activité.

XV. *Textes adoptés*

27. Le 16 novembre 1989, la Commission Permanente, réunie à Strasbourg, agissant au nom de l'Assemblée, a adopté les textes suivants:

— *Recommandation 1118* et *Directive n° 451* relatives aux événements récents en République Démocratique Allemande;

— *Résolution 931* relative à la Charte sociale du Conseil de l'Europe et à l'éventuelle adhésion de la Communauté européenne à cette charte;

— *Résolution 932* relative à la composition des délégations nationales (Modification de l'article 6 du Règlement);

— *Résolution 933* relative au délai pour le dépôt d'amendements;

— *Résolution 934* portant révision des dispositions réglementaires relatives aux sous-commissions;

— *Résolution 935* relative à l'invasion des criquets en Afrique.

28. Le 16 novembre 1989, la Commission Permanente a pris note du 33e rapport d'activité de la commission des relations parlementaires et publiques (juin 1988-septembre 1989) (Doc. 6141).

XVI. *Renvois et transmissions en commission*

29. Le 16 novembre 1989, la Commission Permanente a ratifié les renvois suivants, ordonnés par le Bureau la veille:

Renvoi n° 1648: Proposition de résolution relative à l'avenir des pêches et ressources halieutiques océaniques (Doc. 6134) à la commission de l'agriculture;

Renvoi n° 1649: Proposition de recommandation sur l'état des stocks de poissons dans les cours d'eau et les lacs européens et sur les conséquences de l'évolution des populations de poissons (Doc. 6135) à la commission de l'agriculture.

30. Outre la demande d'avis du Comité des Ministres sur l'adhésion de la Hongrie au Conseil

Hungary's accession to the Council of Europe (see paragraph 13 above), the Bureau referred, subject to ratification by the Assembly:

— the motion for a resolution on the labelling of foodstuffs (Doc. 6148) to the Committee on Agriculture for report and to the Committee on Economic Affairs and Development for opinion;

— the motion for a resolution on the future of wine production (Doc. 6149) to the Committee on Agriculture.

31. On 29 January 1990, the Bureau sent, subject to ratification by the Assembly:

— the motion for a recommendation on transfers of technology to countries of Central and Eastern Europe (Doc. 6156) to the Committee on Science and Technology for report, and to the Committee on Economic Affairs and Development, and to the Committee on Relations with European Non-Member Countries for opinion;

— the motion for a resolution on public opinion on European matters (Doc. 6157) to the Committee on Parliamentary and Public Relations; its report should be submitted to the Standing Committee;

— the Committee of Ministers' communication on its activities from October 1989 to January 1990 — Statutory report (Doc. 6158) to all the committees concerned;

— the motion for a recommendation on data protection (Doc. 6166) to the Committee on Legal Affairs and Human Rights.

32. On 29 January, the Bureau took note of the transmission by the President of the Assembly to the Committee on Migration, Refugees and Demography, and to the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities, of the resolution, adopted by the European Parliament on 23 November 1989, on the signature of the Additional Protocol to the Schengen Agreement.

XVII. *Change in a committee title*

33. On 16 November 1989, the Standing Committee approved a change in the Legal Affairs Committee's title to "Committee on Legal Affairs and Human Rights" (Doc. 6139) subject to approval by the Committee on Rules of Procedure.

XVIII. *Gifts Committee*

34. On 15 January 1990, the Bureau asked Mr Tummers and Mrs Gjørv to represent the Assembly at the next meeting of the Gifts Com-

de l'Europe (voir paragraphe 13 ci-dessus), le 15 janvier 1990, le Bureau a renvoyé, sous réserve de ratification par l'Assemblée:

— la proposition de résolution relative à l'étiquetage des denrées alimentaires (Doc. 6148) à la commission de l'agriculture pour le fond et à la commission des questions économiques et du développement pour avis; et

— la proposition de résolution sur l'avenir de la production de vin (Doc. 6149) à la commission de l'agriculture.

31. Le 29 janvier 1990, le Bureau a renvoyé, sous réserve de ratification par l'Assemblée:

— la proposition de recommandation sur le transfert de technologies aux pays de l'Europe centrale et de l'Est (Doc. 6156) à la commission de la science et de la technologie, à la commission des questions économiques et du développement, et à la commission des relations avec les pays européens non membres pour avis;

— la proposition de résolution relative à l'opinion publique sur les questions européennes (Doc. 6157) à la commission des relations parlementaires et publiques; le rapport serait soumis à la Commission Permanente;

— la communication sur les activités du Comité des Ministres — Rapport statutaire (octobre 1989–janvier 1990) (Doc. 6158 et addendum), à toutes les commissions compétentes;

— la proposition de recommandation sur la protection des données (Doc. 6166) à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme.

32. Le 29 janvier, le Bureau a pris note de la transmission, par le Président de l'Assemblée, à la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie et à la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux, de la résolution adoptée par le Parlement Européen, le 23 novembre 1989, relative à la signature du Protocole additionnel à l'Accord de Schengen.

XVII. *Modification du titre d'une commission*

33. Le 16 novembre 1989, la Commission Permanente a approuvé la modification du titre de la commission des questions juridiques en «commission des questions juridiques et des droits de l'homme» (Doc. 6139) sous réserve du *nihil obstat* de la commission du Règlement.

XVIII. *Comité des dons*

34. Le 15 janvier 1990, le Bureau a demandé à M. Tummers et Mme Gjørv de représenter l'Assemblée à la prochaine réunion du Comité des

mittee on 31 January. This meeting would be devoted to consideration of the decision of the Rhodes Municipal Council to present the Council of Europe with a bronze sculpture.

APPENDIX I

Supplementary report on the examination of the credentials of Representatives, Substitutes and special guests[1] presented by the President of the Assembly

APPENDIX II

Changes in the membership of committees

Political Affairs Committee:

— Alternate: Mr Teodori (vacant seat) (Italy).

— Member: Mr Thoresen (vacant seat) (Norway).

— Alternate: Mr Berg (in place of Mr Thoresen) (Norway).

— Alternate: Mr Ward (in place of Mr Speed) (United Kingdom).

Committee on Economic Affairs and Development:

— Member: Mr Koritzinsky (vacant seat) (Norway).

— Alternate: Mr Gundersen (vacant seat) (Norway).

— Member: Dame Peggy Fenner (vacant seat) (United Kingdom).

— Alternates: Mrs Roe (in place of Dame Peggy Fenner), Mr Ward (vacant seat) (United Kingdom).

Social, Health and Family Affairs Committee:

— Member: Mrs Haarstad (vacant seat) (Norway).

— Alternate: Mr Blankenborg (vacant seat) (Norway).

Legal Affairs Committee:

— Member: Mr Teodori (vacant seat) (Italy).

— Member: Mr Gundersen (vacant seat) (Norway).

— Alternate: Mrs Grøndahl (vacant seat) (Norway).

Committee on Culture and Education:

— Member: Mr Berg (in place of Mr Thoresen) (Norway).

1. *a.* See Doc. 6043 (first part of the 41st Ordinary Session); Doc. 6077 (second part of the 41st Ordinary Session); Doc. 6119 and addendum, and Doc. 6130 (third part of the 41st Ordinary Session).

b. This text has been published separately (Doc. 6143). It is available on request from the Distribution Service, Council of Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.

dons le 31 janvier prochain. L'objet de cette réunion sera d'examiner la décision du Conseil municipal de Rhodes d'offrir une sculpture en bronze au Conseil de l'Europe.

ANNEXE I

Rapport complémentaire sur la vérification de pouvoirs de Représentants, de Suppléants et d'invités spéciaux[1] présenté par le Président de l'Assemblée

ANNEXE II

Modifications dans la composition de commissions

Commission des questions politiques:

— Remplaçant: M. Teodori (siège vacant) (Italie).

— Titulaire: M. Thoresen (siège vacant) (Norvège).

— Remplaçant: M. Berg (à la place de M. Thoresen) (Norvège).

— Remplaçant: M. Ward (à la place de M. Speed) (Royaume-Uni).

Commission des questions économiques et du développement:

— Titulaire: M. Koritzinsky (siège vacant) (Norvège).

— Remplaçant: M. Gundersen (siège vacant) (Norvège).

— Titulaire: Dame Peggy Fenner (siège vacant) (Royaume-Uni).

— Remplaçants: Mme Roe (à la place de Dame Peggy Fenner) (Royaume-Uni); M. Ward (siège vacant) (Royaume-Uni).

Commission des questions sociales, de la santé et de la famille:

— Titulaire: Mme Haarstad (siège vacant) (Norvège).

— Remplaçant: M. Blankenborg (siège vacant) (Norvège).

Commission des questions juridiques:

— Titulaire: M. Teodori (siège vacant) (Italie).

— Titulaire: M. Gundersen (siège vacant) (Norvège).

— Remplaçant: Mme Grøndahl (siège vacant) (Norvège).

Commission de la culture et de l'éducation:

— Titulaire: M. Berg (à la place de M. Thoresen) (Norvège).

1. *a.* Voir Doc. 6043 (première partie de la 41e Session ordinaire); Doc. 6077 (deuxième partie de la 41e Session ordinaire); Doc. 6119 et addendum, Doc. 6130 (troisième partie de la 41e Session ordinaire).

b. Ce texte a été publié séparément (Doc. 6143). Il est disponible sur demande adressée au Service de la distribution, Conseil de l'Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.

— Alternate: Mr Blankenborg (vacant seat) (Norway).

— Alternate: Mr Speed (vacant seat) (United Kingdom).

Committee on Science and Technology:

— Member: Mr Blankenborg (in place of Mrs Gjørv) (Norway).

— Alternate: Mrs Haarstad (vacant seat) (Norway).

Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities:

— Member: Mrs Aure (vacant seat) (Norway).

— Alternate: Mrs Gjørv (vacant seat) (Norway).

— Alternate: Mrs Roe (in place of Mr Bowden) (United Kingdom).

Committee on Migration, Refugees and Demography:

— Member: Mrs Grøndahl (vacant seat) (Norway).

— Alternate: Mrs Aure (vacant seat) (Norway).

Committee on Rules of Procedure:

— Member: Mr Gundersen (vacant seat) (Norway).

— Alternate: Mr Thoresen (vacant seat) (Norway).

Committee on Agriculture:

— Member: Mrs Gjørv (vacant seat) (Norway).

— Alternate: Mrs Willoch (in place of Mrs Gjørv) (Norway).

Committee on Relations with European Non-Member Countries:

— Member: Mrs Willoch (vacant seat) (Norway).

— Alternate: Mr Koritzinsky (vacant seat) (Norway).

Committee on Parliamentary and Public Relations:

— Member: Mrs Willoch (vacant seat) (Norway).

— Alternate: Mr Koritzinsky (vacant seat) (Norway).

— Alternate: Mr Bowden (vacant seat) (United Kingdom).

Committee on the Budget and the Intergovernmental Work Programme:

— Member: Mrs Gjørv (vacant seat) (Norway).

— Alternate: Mrs Aure (vacant seat) (Norway).

— Remplaçant: M. Blankenborg (siège vacant) (Norvège).

— Remplaçant: M. Speed (siège vacant) (Royaume-Uni).

Commission de la science et de la technologie:

— Titulaire: M. Blankenborg (à la place de Mme Gjørv) (Norvège).

— Remplaçant: Mme Haarstad (siège vacant) (Norvège).

Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux:

— Titulaire: Mme Aure (siège vacant) (Norvège).

— Remplaçant: Mme Gjørv (siège vacant) (Norvège).

— Remplaçant: Mme Roe (à la place de M. Bowden) (Royaume-Uni).

Commission des migrations, des réfugiés et de la démographie:

— Titulaire: Mme Grøndahl (siège vacant) (Norvège).

— Remplaçant: Mme Aure (siège vacant) (Norvège).

Commission du Règlement:

— Titulaire: M. Gundersen (siège vacant) (Norvège).

— Remplaçant: M. Thoresen (siège vacant) (Norvège).

Commission de l'agriculture:

— Titulaire: Mme Gjørv (siège vacant) (Norvège).

— Remplaçant: Mme Willoch (à la place de Mme Gjørv) (Norvège).

Commission des relations avec les pays européens non membres:

— Titulaire: Mme Willoch (siège vacant) (Norvège).

— Remplaçant: M. Koritzinsky (siège vacant) (Norvège).

Commission des relations parlementaires et publiques:

— Titulaire: Mme Willoch (siège vacant) (Norvège).

— Remplaçant: M. Koritzinsky (siège vacant) (Norvège).

— Remplaçant: M. Bowden (siège vacant) (Royaume-Uni).

Commission du budget et du programme de travail intergouvernemental:

— Titulaire: Mme Gjørv (siège vacant) (Norvège).

— Remplaçant: Mme Aure (siège vacant) (Norvège).

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

31 January 1990 **Doc. 6169**
Addendum

ADDENDUM TO THE PROGRESS REPORT

of the Bureau of the Assembly and the Standing Committee

Information report on the visit to Chile at the time of the elections of 14 December 1989 by the Joint Sub-Committee on Chile[1]

(Rapporteurs : Mr COLLART and Mr WORMS)

Introduction

1. On 25 September 1989, at the end of its debate on the Council of Europe's general policy, the Assembly adopted Order No. 449 (1989) on return to democracy in Chile. In this text the Assembly, after reiterating its readiness to support efforts by other regions of the world to further democracy and human rights, instructed its Political Affairs Committee, its Legal Affairs Committee and its Committee on Migration, Refugees and Demography to set up a joint sub-committee to be present, as an observer, at the elections scheduled for 14 December 1989 in Chile so as to establish that the electoral operations were in order and endorse Chile's transition to democratic government. The sub-committee was also instructed to report back to the Assembly with all despatch.

2. The sub-committee was composed of:

— Mr Jean-Pierre Worms, France (Socialist Group), Chairman ;

— Sir Dudley Smith, United Kingdom (European Democratic Group), Vice-Chairman ;

— Mr Jacques Collart, Belgium (Socialist Group) ;

— Mr Dumeni Columberg, Switzerland (Group of the European People's Party) ;

1. Of the Political Affairs Committee, the Committee on Legal Affairs and Human Rights and the Committee on Migration, Refugees and Demography.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

31 janvier 1990 **Doc. 6169**
Addendum

ADDENDUM AU RAPPORT D'ACTIVITÉ

du Bureau de l'Assemblée et de la Commission Permanente

Rapport d'information sur la visite au Chili à l'occasion des élections du 14 décembre 1989 effectuée par la sous-commission mixte « Chili »[1]

(Rapporteurs : MM. COLLART et WORMS)

Introduction

1. Le 25 septembre 1989, à l'issue du débat sur la politique générale du Conseil de l'Europe, l'Assemblée a adopté la Directive n° 449 (1989) sur le retour de la démocratie au Chili. Dans ce texte, l'Assemblée, après avoir rappelé sa disposition à soutenir les efforts d'autres régions du monde tendant à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme, a chargé sa commission des questions politiques, sa commission des questions juridiques et sa commission des migrations, des réfugiés et de la démographie de créer une sous-commission mixte chargée d'assister, en tant qu'observatrice, au déroulement des élections prévues au Chili le 14 décembre 1989, afin de constater la régularité des opérations électorales et de sanctionner la transition vers un régime démocratique. La sous-commission était en outre chargée d'en faire rapport à l'Assemblée dans les meilleurs délais.

2. La sous-commission était composée de :

— M. Jean-Pierre Worms, France, (socialiste), Président ;

— Sir Dudley Smith, Royaume-Uni, (démocrate européen), Vice-Président ;

— M. Jacques Collart, Belgique, (socialiste) ;

— M. Dumeni Columberg, Suisse, (démocrate chrétien) ;

1. De la commission des questions politiques, de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme et de la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie.

— Mr Doeke Eisma, Netherlands (unattached to any Assembly political group);

— Mr Stig Gustafsson, Sweden (Socialist Group);

— Mr José Mota Torres, Portugal (Socialist Group);

— Mr Robert Pontillon, France (Socialist Group).

Secretarial services were provided by Mr Sorinas, Administrative Officer in the Office of the Clerk of the Assembly.

3. The sub-committee's visit to Chile took place from 12 to 15 December 1989 according to the programme appearing in Appendix I. The various talks held enabled some highly detailed information to be gathered on the country's political and economic situation after 16 years of military dictatorship as well as on the problems that will be facing the new Chilean Government. The sub-committee's participation in the proceedings of the International Parliamentary Assembly for Democracy in Chile (APAINDE), an institution established by the Chilean political parties to receive foreign parliamentary delegations and facilitate their task as observers, enabled its members to familiarise themselves more fully with the Chilean electoral system, observe the conduct of the elections, be present at the vote counting and meet a number of newly-elected members of parliament.

4. The sub-committee held two press conferences, one on the eve of the elections to explain the reasons for its presence in Chile and describe the Council of Europe's activities, the other on the actual day of the elections to assess the manner in which they were conducted.

5. In the following paragraphs the Rapporteurs will try, on the basis of the information gathered, to give an account of Chile's return to democracy, report on the conduct of the elections and briefly outline the main problems with which the new Chilean Government will be confronted.

Return to democracy

a. *The plebiscite of 5 October 1988*

6. In September 1980, by a plebiscite held by the Military Junta, the Chilean people approved a new constitution aimed at permitting the transition from a military regime to a "supervised democracy". On 11 March 1981, in accordance with the new constitution's transitional provisions, General Pinochet, the President of the Military Junta, became President of the Republic for a period of eight years (1981-89).

— M. Doeke Eisma, Pays-Bas, (non-inscrit);

— M. Stig Gustafsson, Suède, (socialiste);

— M. José Mota Torres, Portugal, (socialiste);

— M. Robert Pontillon, France, (socialiste).

Le secrétariat a été assuré par M. Sorinas, administrateur au Greffe de l'Assemblée.

3. La visite de la sous-commission au Chili s'est déroulée du 12 au 15 décembre 1989 selon le programme qui figure à l'annexe I. Les différents entretiens ont permis de recueillir des informations très détaillées sur la situation politique et économique du pays après seize années de dictature militaire ainsi que sur les problèmes qui vont se poser au prochain Gouvernement chilien. La participation de la sous-commission aux travaux de l'Assemblée parlementaire internationale pour la démocratie au Chili (APAINDE), institution mise sur pied par les partis politiques chiliens pour accueillir les délégations parlementaires étrangères et faciliter leur tâche en tant qu'observateurs, a permis aux membres de mieux connaître le système électoral chilien, d'assister au déroulement des élections, d'être présents lors des opérations de dépouillement et de rencontrer un certain nombre de nouveaux élus.

4. La sous-commission a tenu deux conférences de presse, l'une la veille des élections pour présenter les raisons de sa présence au Chili et les activités du Conseil de l'Europe, l'autre le jour même du scrutin pour procéder à une évaluation du déroulement des élections.

5. Dans les paragraphes qui suivent, les rapporteurs ont essayé, à partir des informations recueillies, de retracer le chemin qui a conduit le Chili à retrouver la démocratie, de faire rapport du déroulement des élections et de présenter brièvement les principaux problèmes auxquels sera confronté le nouveau Gouvernement chilien.

Le retour à la démocratie

a. *Le plébiscite du 5 octobre 1988*

6. En septembre 1980, à l'issue d'un plébiscite convoqué par la Junte militaire, le peuple chilien a approuvé une nouvelle Constitution devant permettre le passage d'un régime militaire vers une «démocratie sous contrôle». Le 11 mars 1981, conformément aux dispositions transitoires de la nouvelle Constitution, le général Pinochet, Président de la Junte militaire, devenait Président de la République pour une période de huit ans (1981-1989).

7. Still under the transitional provisions of the 1980 Constitution, which will remain in force until 11 March 1990, a plebiscite was to be held in 1988 to enable the Chilean people to express their views on the candidate for the Presidency of the Republic who was to be submitted to them by the commanders-in-chief of the armed and security forces. On 30 August 1988 the military leaders unanimously decided to nominate General Pinochet as candidate for re-election. The electorate could either approve the nomination by voting "Yes" or disapprove it by voting "No".

8. In the event of a majority of "Yes" votes, General Pinochet was to remain President for a further period of eight years beginning in March 1989 and ending in 1997. The President was to hold parliamentary elections in December 1989, and the Chamber of Deputies and the Senate were to be constituted on 11 March 1990.

9. If, on the other hand, a majority of electors voted "No", General Pinochet was to remain in office for a further year, until 11 March 1990, but was to call a presidential election and parliamentary elections on 14 December 1989. The new President, elected for a non-renewable period of four years, was to take up office on 11 March 1990, and the new Parliament was to be constituted the same day.

10. In September 1988, widespread protest demonstrations, which were severely repressed, followed the formal proclamation of General Pinochet's candidature. All the opposition parties (Christian Democrats, Centrists, Socialists and Communists) joined forces to oppose the Junta's candidate and set up the *Comando por el no* in order to campaign for the "No" vote. Its spokesman was Mr Aylwin.

11. The pre-plebiscite campaign took place in a context of highly restricted public freedoms. The opposition had very limited access to the media and was allowed to hold only a few public meetings. The plebiscite took place on 5 October 1988 as planned. According to official sources, more than 85% of the electorate out of the 7,5 million or so registered voters took part in the operation. 54,7% of them voted "No" and 43% "Yes", while blank voting papers numbered 1,3% and spoilt voting papers 1%.

12. The victory of the "Noes", which came as a surprise to the government, paved the way for democracy. General Pinochet acknowledged his defeat and declared his intention to remain in power until 11 March 1990 as provided for in the 1980 Constitution.

13. A few days later the opposition announced its intention to nominate a single candidate for the 1989 presidential election and submit single lists for the parliamentary elections.

7. Toujours selon les dispositions transitoires de la Constitution de 1980 qui resteront en vigueur jusqu'au 11 mars 1990, un plébiscite devait être convoqué en 1988 pour que le peuple chilien se prononce sur le candidat à la présidence de la République qui lui serait soumis par les commandants en chef des forces armées et de sécurité. Le 30 août 1988, les chefs militaires ont décidé, à l'unanimité, de désigner le général Pinochet comme candidat à la réélection. L'électorat pouvait approuver la proposition en votant «oui», ou la désapprouver en votant «non».

8. Si le «oui» l'emportait, le général Pinochet restait président pour une nouvelle période de huit ans débutant en mars 1989 et se terminant en 1997 ; le président devant convoquer des élections parlementaires en décembre 1989, le Congrès des députés et le Sénat se constituant le 11 mars 1990.

9. Par contre, si une majorité des électeurs se prononçait pour le «non», le général Pinochet restait en fonction pour une autre année, jusqu'au 11 mars 1990, mais devait convoquer une élection présidentielle et des élections législatives le 14 décembre 1989. Le nouveau président, élu pour une période de quatre ans et non rééligible, assumait ses fonctions le 11 mars 1990 et le nouveau parlement était constitué le même jour.

10. En septembre 1988, d'importantes manifestations de protestation, sévèrement réprimées, ont suivi la proclamation formelle de la candidature du général Pinochet. Tous les partis de l'opposition (chrétiens-démocrates, centristes, socialistes et communistes) ont uni leurs forces pour s'opposer au candidat de la Junte et ont créé le «Commando pour le non» (*Comando por el no*) dans le but de faire campagne en faveur du «non». Son porte-parole était M. Aylwin.

11. La campagne qui précédait le plébiscite s'est déroulée dans un cadre de libertés publiques très restreintes. L'opposition a eu un accès très limité aux médias et n'a été autorisée à organiser que quelques réunions publiques. Le plébiscite s'est tenu comme prévu le 5 octobre 1988. Selon des sources officielles, plus de 85 % des électeurs, sur les quelque 7,5 millions d'inscrits, ont participé à la consultation. Parmi eux 54,7 % ont voté «non», 43 % «oui», 1,3 % «blanc» et 1 % «nul».

12. Le triomphe du «non», qui a été une surprise pour le gouvernement, ouvrait la voie à la démocratie. Le général Pinochet a reconnu sa défaite et déclaré son intention de rester au pouvoir jusqu'au 11 mars 1990 comme prévu dans la Constitution de 1980.

13. Quelques jours plus tard, l'opposition a annoncé son intention de désigner un candidat unique à l'élection présidentielle de 1989 ainsi que de présenter des listes uniques aux élections législatives.

b. *Preparation of the 14 December 1989 elections*

14. In February 1989, General Pinochet intimated that he would not stand for re-election but intended to remain as commander-in-chief of the army, in accordance with the constitution, even if the opposition candidate won the election. The fact is that the new President of the Republic is unable during the next eight years to dismiss the commanders-in-chief of the army, the navy, the air force and the police.

15. In June 1989, after lengthy discussions between General Pinochet's government and the representatives of the opposition political parties, an agreement was reached to amend the 1980 Constitution by means of a referendum. The amendments concerned 54 articles. The main changes included the following:

— new wording of Article 8, which until then prohibited Marxist parties;

— guarantee of political pluralism (Article 19);

— removal of restrictions from trade union leaders' political activities;

— reduction of the role of the armed forces and the police in political life.

16. No change was to be made, however, to the articles concerning the irremovability of the commanders-in-chief of the armed forces and the power of the National Security Council, chaired by General Pinochet, to appoint nine senators.

17. The referendum was held on 30 July 1989. More than 7 million Chileans voted for the proposed amendments, which were approved by 85% of the voters.

18. Also in July, an alliance of 17 opposition parties (see Appendix 2), the Coalition for Democracy (*Concertación por la Democracia*) unanimously nominated its spokesman and the leader of the Christian Democratic Party (PDC), Mr Patricio Aylwin, as its candidate for the December presidential election. With the support of General Pinochet's government, Mr Hernan Büchi, its former Finance Minister, announced his candidature as an independent. A businessman belonging to a well-known family, Mr Franciso Javier Errázuriz, also declared his candidature, relying on a few small right-wing parties.

19. After nominating their candidates for the presidential election, the political parties began drawing up their lists for the election of 38 senators and 120 deputies. The lists of the various electoral alliances are to be found in Appendix 2. The par-

b. *La préparation des élections du 14 décembre 1989*

14. En février 1989, le général Pinochet a laissé entendre qu'il ne se présenterait pas à la réélection mais qu'il avait l'intention de rester commandant en chef de l'armée de terre, comme le prévoyait la Constitution, même si le candidat de l'opposition emportait l'élection. En effet, le nouveau Président de la République, pendant les huit années qui suivent son élection, n'a pas le pouvoir de destituer les commandants en chef de l'armée de terre, de la marine, de l'armée de l'air et de la police.

15. En juin 1989, après de longues discussions entre le Gouvernement du général Pinochet et les représentants des partis politiques de l'opposition, un accord a été conclu en vue d'amender par voie de référendum la Constitution de 1980. Les modifications concernaient 54 articles. Parmi les changements les plus importants figuraient:

— la nouvelle rédaction de l'article 8 qui, jusqu'à ce moment, interdisait les partis marxistes;

— la garantie du pluralisme politique (article 19);

— la levée des limitations à l'activité politique des dirigeants syndicaux;

— la réduction du rôle des forces armées et de la police dans la vie politique.

16. Restaient toutefois inchangés les articles concernant l'inamovibilité des commandants en chef des forces armées et le pouvoir de désignation de neuf sénateurs reconnu au Conseil de sécurité nationale, présidé par le général Pinochet.

17. Le référendum s'est tenu le 30 juillet 1989. Plus de sept millions de Chiliens ont voté les modifications proposées qui ont été approuvées par 85 % des votants.

18. Le même mois de juillet, une alliance de dix-sept partis de l'opposition (voir l'annexe II), la Concertation des partis politiques pour la démocratie, a désigné à l'unanimité son porte-parole et leader du Parti démocrate-chrétien (PDC), M. Patricio Aylwin, comme son candidat pour l'élection présidentielle de décembre. M. Hernan Büchi, ancien ministre des Finances du Gouvernement du général Pinochet, a annoncé avec l'appui de ce gouvernement sa candidature en tant qu'indépendant. Un homme d'affaires appartenant à une famille très connue, M. Franciso Javier Errázuriz s'est également déclaré candidat, s'appuyant sur quelques petits partis de droite.

19. Après avoir désigné leurs candidats à l'élection présidentielle, les partis politiques ont entamé l'établissement de leurs listes pour l'élection des 38 sénateurs et des 120 députés. A l'annexe II figurent les listes des différentes allian-

ties forming the Coalition agreed to present a single list in each constituency.

Chile on the eve of the elections

a. *The economic and social situation*

20. During the past four years the Chilean economy has become the most dynamic one in Latin America. Politicians as a whole acknowledge that Mr Büchi, appointed Finance Minister in 1985, was the main architect of the recovery of an economy which his predecessors' monetarist policy had brought to the verge of bankruptcy. In 1989 the growth rate of the gross domestic product was nearly 9%, the trade balance was positive and the foreign debt, totalling some 18 thousand million dollars, was less than in 1988. However, unemployment was barely less than 10%, whereas inflation rose from 12,5% in 1988 to 19% in 1989.

21. According to the experts of the Latin-American Faculty of Social Sciences (FLACSO), an intergovernmental organisation set up on the initiative of Unesco, as well as according to the various individuals interviewed, the main concern of the new government's economic authorities will be to maintain the stability of the economy. This means sustaining economic growth, increasing investment, particularly in the export sector, and controlling inflation and unemployment.

22. It should be noted, however, that the economic growth of recent years has accentuated inequalities in Chilean society. Wages are now 15% lower than in 1973, the average income being around $US 200. Moreover, health, education and housing have suffered from the decrease in public resources. According to the Coalition's electoral programme, 5 million Chileans (40% of the population) are living in poverty. Measures will therefore be taken to meet the needs of the most deprived sections of the population, particularly in the fields of health, education and housing.

23. The maintenance of stable growth may also be regarded as a prerequisite for pursuing a social policy capable of reducing inequalities. To succeed in this task, the new government will need to rely on the support of the trade unions, which have already expressed their desire to channel the social demands that will inevitably arise in the coming months.

24. The employers' representatives, for their part, were broadly confident on the eve of the elec-

ces électorales. Les partis constituant la Concertation des partis politiques pour la démocratie se sont mis d'accord pour présenter une liste unique dans chaque circonscription.

Le Chili à la veille des élections

a. *La situation économique et sociale*

20. Au cours des quatre dernières années, l'économie chilienne est devenue la plus performante d'Amérique latine. L'ensemble de la classe politique reconnaît que M. Büchi, nommé ministre des Finances en 1985, a été le principal responsable du redressement d'une économie que la politique monétariste de ses prédécesseurs avait mis au bord de la faillite. En 1989, la croissance du produit intérieur brut a été proche de 9 %, la balance commerciale a été bénéficiaire et la dette extérieure, de l'ordre de dix-huit milliards de dollars, a été réduite par rapport à 1988. Toutefois, le chômage est tout juste descendu en dessous de 10 % tandis que l'inflation est passée de 12,5 % en 1988 à 19 % en 1989.

21. D'après les experts de la Faculté latino-américaine de sciences sociales (FLACSO), organisation intergouvernementale créée à l'initiative de l'Unesco, ainsi que d'après les différentes personnalités rencontrées, le souci majeur des responsables économiques du nouveau gouvernement sera celui de maintenir la stabilité de l'économie. Ceci suppose la poursuite de la croissance économique, l'augmentation des investissements, surtout dans le secteur des exportations, et le contrôle de l'inflation et du chômage.

22. Toutefois, il faut signaler que la croissance économique des dernières années a accentué les inégalités au sein de la société chilienne. Les salaires sont aujourd'hui de 15 % inférieurs à leur niveau de 1973, la rémunération moyenne se situant autour de 200 dollars des Etats-Unis. En outre, la santé, l'éducation et le logement ont souffert de la réduction des ressources publiques. Selon le programme électoral de la Concertation des partis politiques pour la démocratie, cinq millions de Chiliens, (40 % de la population), vivent dans des conditions de pauvreté. Des mesures seront donc prises pour assurer aux couches les moins favorisées la satisfaction de leurs besoins, en particulier de santé, d'éducation et de logement.

23. Le maintien d'une croissance stable apparaît aussi comme la condition nécessaire pour mener à terme une politique sociale capable de réduire les inégalités. Pour réussir dans cette tâche, le nouveau gouvernement devra compter sur l'appui des syndicats. Ceux-ci ont d'ores et déjà fait part de leur volonté de canaliser les demandes sociales qui ne manqueront pas de se manifester dans les prochains mois.

24. De leur côté, les représentants du patronat se montraient largement confiants à la veille des

tions. Acknowledging the foreseeable victory of Mr Aylwin, they pointed out that neither nationalisations nor agrarian reform appeared in his programme.

25. A broad consensus therefore seems to exist among politicians on the future economic policy. This is evidenced by the recent appointment of the Central Bank's new governing body by General Pinochet's government. Its five members include two economists close to the opposition, one being a Christian Democrat, the other a Socialist.

b. *The armed forces*

26. Since 1981 some significant divergences have arisen in the Chilean armed forces. In early 1988 the navy, the air force and even the police forces distanced themselves from General Pinochet, who still has the full support of the army. But the General's defeat in the October 1988 plebiscite has considerably eroded his prestige, to the extent that some experts do not rule out his giving up his post as commander-in-chief of the army before the end of his eight-year term of office.

27. During the 16 years of dictatorship a rift seems to have developed not only between the armed forces and the rest of society but also between the former and the business world. The appointment of officers close to General Pinochet at the head of firms was very ill received in financial circles.

28. In the coming months the new government will try to restore the armed forces to their traditional role. By means of greater professionalism and further modernisation, it will be possible to prevent them from becoming a state within the state.

29. The Coalition's proposal not to cut the armed forces' budget in the next financial year has been very well received by the military.

30. In any event, the biggest problem will still be General Pinochet. As commander-in-chief of the army, he will have powers which no military leader in a democratic system possesses. To reduce his powers, it will be necessary to amend the Armed Forces Act. But for this purpose a 4/7ths majority is needed in parliament.

c. *Human rights*

31. According to the Chilean Commission for Human Rights, the human rights situation improved somewhat during 1989. For example, the 30 July 1989 referendum removed the restrictions placed by the 1980 Constitution on political and

élections. Admettant la prévisible victoire de M. Aylwin, ils faisaient observer que ni nationalisations, ni réforme agraire ne figuraient à son programme.

25. Un large consensus semble donc exister dans la classe politique au sujet de la future politique économique. La preuve en est la récente nomination par le Gouvernement du général Pinochet du nouveau conseil de direction de la Banque centrale. Parmi ses cinq membres figurent deux économistes proches de l'opposition, l'un chrétien-démocrate, l'autre socialiste.

b. *Les forces armées*

26. Depuis 1981, d'importantes dissensions sont apparues au sein des forces armées chiliennes. Début 1988, la marine, l'armée de l'air et même les forces de police ont pris leurs distances à l'égard du général Pinochet, auquel reste totalement acquise l'armée de terre. Mais la défaite du général lors du plébiscite d'octobre 1988 a considérablement érodé son prestige au point que certains experts n'excluent pas qu'il quitte son poste de commandant en chef de l'armée de terre avant la fin de son mandat de huit ans.

27. Pendant les seize années de dictature, un fossé semble s'être creusé non seulement entre les militaires et le reste de la société mais aussi entre les premiers et le monde des affaires. En effet, la désignation d'officiers proches du général Pinochet à la tête d'entreprises a été très mal accueillie par les milieux financiers.

28. Dans les prochains mois, le nouveau gouvernement s'efforcera de redonner aux forces armées leur rôle traditionnel. Par la voie d'un plus grand professionnalisme et d'une modernisation accrue, il sera possible d'éviter qu'elles ne deviennent un Etat à l'intérieur de l'Etat.

29. La proposition de la Concertation des partis politiques pour la démocratie de ne pas réduire le budget des forces armées lors du prochain exercice a été très bien accueillie par les militaires.

30. De toute façon, le problème le plus important continuera à être le général Pinochet. En tant que commandant en chef de l'armée de terre, il détiendra des pouvoirs dont ne dispose aucun chef militaire dans un régime démocratique. Pour réduire ses pouvoirs, il faudra modifier la loi sur les forces armées. Mais, pour ce faire, une majorité de quatre septièmes est nécessaire au parlement.

c. *Les droits de l'homme*

31. D'après la Commission chilienne des droits de l'homme, la situation dans le domaine des droits de l'homme a connu une certaine amélioration au cours de l'année 1989. Ainsi, le référendum du 30 juillet 1989 a levé les restrictions aux

electoral rights. Accession, albeit with reservations, to the International Covenant on Civil and Political Rights and to the United Nations Convention against Torture and other Cruel and Degrading Treatment or Punishment represented a considerable step forward.

32. However, the changes made within the existing legal framework have not been enough to put an end to human rights violations. In 1989, according to the Chilean Commission for Human Rights, the number of victims of such violations was 3 247. This figure, although lower than in previous years, includes victims of political assassinations, torture, arbitrary detention (nearly two-thirds of the cases), abductions and threats as well as political prisoners (450).

33. Moreover, the undue preponderance of the system of military justice, with the resultant reduction in the role of civil justice, constituted a major obstacle to the protection of human rights and had a highly negative effect on the administration of justice. The presumption of innocence, the guaranteeing of a fair trial and the safeguarding of the rights of the defence and the accused were systematically ignored by the military tribunals.

34. The amnesty law, promulgated in 1978 by General Pinochet's government in respect of offences committed during the state of war (1973-78), has often been relied on by the authorities to hinder the due process of the law.

35. No administrative or legal measure was taken by General Pinochet's government to enable civil judges to progress in enquiries opened as a result of complaints concerning disappearances, murders, torture, abductions or violence causing death during the repression of demonstrations. Moreover, death threats have been issued to judges investigating cases involving members of the armed forces or police.

36. Mention should also be made of the disturbing attitude of General Pinochet's government towards human rights organisations. Their leaders have been subjected to intimidation and even to assaults and prosecutions. Such measures affected 88 people in 1989.

37. According to the Chilean Commission for Human Rights, only the early restoration of an independent and autonomous judiciary will put an end to human rights violations and ensure that victims are compensated for those committed under General Pinochet's regime.

38. In the human rights field, tribute should be paid to the efforts made by the Catholic Church

droits politiques et électoraux contenues dans la Constitution de 1980. L'adhésion, même avec des réserves, au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels et dégradants a représenté un progrès considérable par rapport au passé.

32. Toutefois, les changements introduits dans le cadre juridique existant n'ont pas été suffisants pour en terminer avec les atteintes aux droits de l'homme. En 1989, selon la Commission chilienne des droits de l'homme, le nombre de personnes victimes de violations de leurs droits a été de 3247. Ce chiffre, bien qu'étant inférieur à celui des années précédentes, comprend les victimes d'assassinats politiques, de tortures, de détentions arbitraires (près des deux tiers des cas), d'enlèvements et de menaces ainsi que les détenus politiques (450).

33. Par ailleurs, l'hypertrophie du système de justice militaire avec la réduction du rôle de la justice civile qu'il comporte a constitué un obstacle majeur à la protection des droits de l'homme et a eu un effet très négatif sur l'administration de la justice. La présomption d'innocence, la garantie d'un procès équitable, les droits de la défense et de l'accusé ont été systématiquement négligés par les tribunaux militaires.

34. La loi d'amnistie, édictée en 1978 par le Gouvernement du général Pinochet et qui s'applique aux délits commis pendant l'état de guerre (1973-1978), a souvent été invoquée par les autorités pour empêcher l'action de justice.

35. Aucune mesure administrative ou juridique n'a été adoptée par le Gouvernement du général Pinochet pour permettre aux juges civils de progresser dans les enquêtes ouvertes à la suite des plaintes introduites pour disparitions, assassinats, tortures, enlèvements ou violences ayant entraîné la mort lors de la répression de manifestions. En outre, des menaces de mort ont été adressées aux juges qui enquêtent sur des cas mettant en cause des membres des forces armées ou de la police.

36. Il faut aussi citer l'inquiétante attitude du Gouvernement du général Pinochet à l'égard des organisations de défense des droits de l'homme. Leurs responsables ont fait l'objet de mesures d'intimidation et ont même été victimes d'agressions et de poursuites. Cette répression a touché 88 personnes au cours de l'année 1989.

37. Pour la Commission chilienne des droits de l'homme, seul le rapide rétablissement d'un pouvoir judiciaire indépendant et autonome permettra de mettre fin aux atteintes aux droits de l'homme et de garantir aux victimes une réparation des violations qui ont eu lieu sous le régime du général Pinochet.

38. Dans le domaine des droits de l'homme, il faut saluer l'action menée par l'Eglise catholique

since the 1973 *coup d'état* on behalf of victims of violations. The Vicariate of Solidarity, set up in 1980 by Cardinal Silva Enriquez, has offered its help to any victim of the military regime. At present its legal services are dealing with some 300 political prisoners and most of the complaints concerning human rights violations. Since its inception, the Vicariate has been in continuous conflict with the government but enjoys considerable prestige among the Chilean population.

39. Like the Chilean Commission for Human Rights, the Vicariate has acknowledged that there were fewer violations of human rights in 1989. However, its leaders regard the continuing presence of General Pinochet at the head of the army as highly disturbing.

The elections

a. *The electoral campaign*

40. As freedoms of association, assembly, expression and opinion were still being interfered with by numerous repressive laws promulgated by the government, and as the government was in control of most of the media (press, radio and television), it was impossible for the electoral campaign to be conducted in the same way as in a democratic country. Fear of a return to the past was skilfully exploited, especially by television. However, broadcasting time was granted free of charge to the various electoral coalitions. The various candidates' representatives were invited to television debates on an equal footing.

41. Large-scale end-of-campaign demonstrations were organised by the three presidential candidates. Those of Mr Aylwin and Mr Büchi, who had taken care to hold them on different days, attracted impressive crowds. The isolated incidents that occurred at the end of Mr Büchi's meeting between his supporters and Mr Aylwin's were not too serious.

42. The candidates' speeches during the campaign were marked by a climate of mutual respect. On all sides, moderation was regarded as an additional argument capable of influencing the electors' choice.

b. *The presence of foreign observers*

43. More than 200 foreign parliamentarians from thirty-one democratic countries followed the course of the elections. Their presence in Chile was openly criticised by the parties supporting Mr Büchi. On election day General Pinochet said that he regarded their presence as an interference in Chile's domestic affairs and a violation of national sovereignty. His remarks were widely disseminated by the media.

depuis le coup d'Etat de 1973 en faveur des victimes des violations. Le Vicariat de la solidarité, créé en 1980 par le cardinal Silva Enriquez, a apporté son aide à toute victime du régime militaire. Aujourd'hui, ses services juridiques s'occupent de quelque 300 détenus politiques et de la plupart des plaintes pour violation de droits de l'homme. Depuis sa création, le Vicariat de la solidarité est en conflit permanent avec le gouvernement mais jouit d'un grand prestige auprès de la population chilienne.

39. Comme la Commission chilienne des droits de l'homme, le Vicariat de la solidarité a reconnu qu'en 1989 il y a eu moins d'atteintes aux droits de l'homme. Toutefois, ses responsables perçoivent la continuation du général Pinochet à la tête de l'armée de terre comme un fait très inquiétant.

Les élections

a. *La campagne électorale*

40. Considérant que les libertés d'association, de réunion, d'expression et d'opinion étaient encore entravées par de nombreuses lois répressives dictées par le gouvernement et que celui-ci contrôlait la majorité des médias (presse, radio et télévision), la campagne électorale ne pouvait pas se dérouler comme dans un pays démocratique. L'épouvantail du retour au passé a été brandi habilement, surtout par la télévision. Toutefois, des espaces gratuits ont été accordés aux différentes coalitions électorales. Lors des débats télévisés, les représentants des différents candidats étaient invités sur un pied d'égalité.

41. De grandes manifestations de clôture de campagne ont été organisées par les trois candidats présidentiels. Celles de MM. Aylwin et Büchi, qui avaient pris le soin de les tenir à un jour d'intervalle, ont rassemblé des foules impressionnantes. Les incidents isolés qui ont éclaté à l'issue du meeting de M. Büchi entre ses partisans et ceux de M. Aylwin n'ont pas été trop graves.

42. Les interventions des candidats lors de la campagne se sont déroulées dans un climat de respect mutuel. D'un côté comme de l'autre, la modération était considérée comme un argument supplémentaire susceptible d'influencer le choix des électeurs.

b. *La présence d'observateurs étrangers*

43. Plus de 200 parlementaires étrangers venant de trente et un pays démocratiques ont suivi le déroulement des élections. Leur présence au Chili a été ouvertement critiquée par les partis qui soutenaient M. Büchi. Le jour de l'élection, le général Pinochet a déclaré qu'il considérait cette présence comme une ingérence dans les affaires internes chiliennes et une atteinte à la souveraineté nationale. Ces propos ont été largement diffusés par les médias.

44. A different point of view was expressed by the Coalition's representatives, for whom the presence of the observers was a token of democratic solidarity, an expression of support for the Chilean people's will to return to democracy and a guarantee of the proper conduct of the elections. In their opinion, the observers were witnesses whose presence would endorse the election results.

45. The sub-committee's members found that the voters they interviewed at the various polling stations looked upon the presence of foreign parliamentarians as a guarantee of compliance with the result of the elections. Some people regarded this presence as the best way of avoiding the uncertainty which had preceded the proclamation of the result of the plebiscite in October 1988.

46. The foreign observers did not therefore enjoy any special status. They were nevertheless able to move about freely and were not hindered by the authorities in performing their task.

c. *Conduct of the 14 December 1989 elections*

47. The elections took place in an atmosphere of exemplary calm bearing witness to the Chilean people's dedication to democratic values which sixteen years of dictatorship have not succeeded in shaking. 89% of the 7,5 million or so registered voters actually voted. It is true that voting is compulsory.

48. No major incident disturbed the setting up of the polling stations, which were separate for men and women in accordance with the Chilean tradition. At each station there were three ballot boxes, one for each election (of the President, the senators and the deputies). Every vote was cast by means of differently coloured ballot papers available to voters in the booths.

49. Each of the three voting papers bore the names of the candidates preceded by a horizontal line. Voters showed their preference by drawing a vertical line through the horizontal one opposite the name of the candidate of their choice. Only one candidate could be thus indicated on each paper.

50. This procedure, although fairly slow, is well-known to voters and does not seem to raise any problem for them. It should be noted that only 6% of the Chilean population are illiterate. Nevertheless, to facilitate the identification of candidates in the parliamentary elections, the voting papers grouped them under the name and logo of the coalition to which they belonged.

44. Un point de vue opposé a été exprimé par les représentants de la Concertation des partis politiques pour la démocratie. Pour eux, la présence des observateurs était une preuve de solidarité démocratique, un appui à la volonté du peuple chilien de retrouver la démocratie et une garantie de la régularité du scrutin. A leurs yeux, les observateurs étaient les témoins qui, par leur présence, sanctionneraient les résultats des élections.

45. Les membres de la sous-commission ont pu constater que les électeurs, rencontrés dans les différents bureaux de vote, estimaient que la présence de parlementaires étrangers constituait une garantie pour le respect du résultat du scrutin. Certaines personnes considéraient cette présence comme le meilleur moyen d'éviter l'incertitude qui en octobre 1988 avait précédé la proclamation du résultat du plébiscite.

46. Les observateurs étrangers n'ont donc bénéficié d'aucun statut particulier. Ils ont toutefois pu se déplacer librement et leur tâche n'a pas été entravée par les autorités.

c. *Le déroulement du scrutin du 14 décembre 1989*

47. Les élections se sont déroulées dans un climat de sérénité exemplaire qui témoigne de l'attachement du peuple chilien aux valeurs démocratiques que les seize années de dictature n'ont pas réussi à ébranler. 89 % des quelque 7,5 millions d'inscrits dans le registre électoral ont participé au vote. Il est vrai que celui-ci est obligatoire.

48. Aucun incident important n'est venu troubler la mise sur pied des bureaux de vote, distincts pour les femmes et les hommes selon la tradition chilienne. Des représentants des différentes coalitions étaient présents dans chaque bureau exerçant ainsi le droit que leur reconnaissait la loi. Trois urnes, une pour chaque élection (du président, des sénateurs, des députés) se trouvaient dans chaque bureau de vote. Chaque vote se faisait en utilisant des bulletins de couleurs différentes à la disposition des électeurs dans les isoloirs.

49. Sur chacun des trois bulletins figuraient les noms des candidats précédés d'un trait horizontal. Les électeurs indiquaient leur préférence en croisant d'un trait vertical la ligne qui se trouvait devant le candidat de leur choix. Les électeurs ne pouvaient marquer qu'un seul candidat dans chaque bulletin.

50. Cette procédure, bien que relativement lente, est bien connue des électeurs et ne semble leur poser aucun problème. Il faut rappeler qu'au Chili l'analphabétisme ne touche que 6 % de la population. Cependant, dans les bulletins de vote, pour faciliter l'identification des candidats aux élections parlementaires, ceux-ci se trouvaient groupés sous le nom et le logo de la coalition à laquelle ils appartenaient.

51. The authorities and the various parties had amply informed voters of the procedure to be followed.

52. The polling stations remained open continuously for nine hours from 7 or 8 o'clock in the morning. Voting took place without any difficulty as the maximum number of voters registered at each station was 350. In the district of San Joaquín, however, voters pointed out that the location of certain stations had been changed without adequate warning. In some cases this prevented last-minute voters from exercising their right, as they did not have enough time to go to the polling stations' new location.

53. Vote counting was carried out in public at the polling stations, and no incident was reported. Votes for the presidential election were counted first, then those for the Senate and finally those for the Chamber of Deputies.

54. The army and police maintained order during the three days preceding the elections and up to the end of the ballot. Their conspicuous presence outside the polling stations did not seem to intimidate voters in any way. One isolated act of violence occurred on election day: a *carabinero* was killed in Santiago by an unidentified individual.

55. No significant irregularity was reported on election day. It would seem, however, that in certain provincial towns, such as Calama, the municipal authorities distributed information leaflets on the electoral procedure where, on the voting papers illustrating the procedure, the crosses shown by way of example appeared only against the names of the pro-government candidates.

d. *The results*

56. Contrary to what had happened in October 1988 (during the plebiscite), the government acknowledged the opposition candidate's victory on the actual day. The same day, a few minutes before midnight, the Minister of the Interior announced that Mr Aylwin had been elected President of the Republic.

57. The results of the presidential election were as follows: Mr Aylwin, 55,2% of the votes cast; Mr Büchi, 29,4%; and Mr Errázuriz, 15,6%. Having obtained more than 50% of the votes, Mr Aylwin was elected on the first ballot. In accordance with Chilean tradition, Mr Büchi and Mr Errázuriz went to Mr Aylwin's headquarters to congratulate him on his election.

51. Il faut noter que les autorités et les différents partis avaient largement informé les électeurs de la procédure à suivre.

52. Les bureaux de vote sont restés ouverts neuf heures consécutives à partir de 7 ou 8 heures du matin. Le vote a pu intervenir sans difficultés étant donné que pour chaque bureau un maximum de 350 électeurs étaient inscrits. Toutefois, dans le district de San Joaquín, des électeurs ont signalé que l'emplacement de certains bureaux avait été changé sans information suffisante. Cela a parfois empêché des électeurs qui avaient attendu le dernier moment pour voter, d'exercer leur droit, car ils n'avaient plus le temps de se rendre au nouvel emplacement du bureau de vote.

53. Le scrutin s'est effectué en public dans les bureaux de vote et aucun incident n'a été signalé. Les urnes contenant les bulletins pour l'élection présidentielle, pour le Sénat et pour la Chambre des députés ont été dépouillées dans cet ordre.

54. L'armée et les forces de police ont veillé au maintien de l'ordre pendant les trois jours qui ont précédé les élections et jusqu'à la fin du scrutin. Leur présence bien visible à l'extérieur des bureaux de vote ne semblait nullement intimider les électeurs. Un seul acte isolé de violence a eu lieu le jour des élections. Un carabinier a été abattu à Santiago par un individu non identifié.

55. Aucune irrégularité importante n'a été signalée le jour de l'élection. Il semblerait cependant que dans certaines villes de province, par exemple à Calama, les autorités municipales aient distribué des dépliants d'information sur la procédure électorale où, dans les bulletins qui l'illustraient, les croix marquées à titre d'exemple se trouvaient seulement devant des candidats progouvernementaux.

d. *Les résultats*

56. Contrairement à ce qui s'était passé en octobre 1988 (à l'occasion du plébiscite), le gouvernement a reconnu le jour même le triomphe du candidat de l'opposition. Ce même jour, quelques minutes avant minuit, le ministre de l'Intérieur a annoncé que M. Aylwin avait été élu Président de la République.

57. Les résultats de l'élection présidentielle ont été les suivants : M. Aylwin 55,2 % des suffrages exprimés ; M. Büchi 29,4 % et M. Errázuriz 15,6 %. Ayant dépassé les 50 % des suffrages M. Aylwin était élu au premier tour du scrutin. Renouant avec la tradition chilienne, MM. Büchi et Errázuriz se sont rendus au quartier général de congratulate him on his election.

58. In the Senate, the Coalition obtained twenty-two seats compared with sixteen for the government-supported "Democracy and Progress" Pact. To these figures, however, it is necessary to add the nine senators appointed by the National Security Council chaired by General Pinochet. Of the Coalition's twenty-two senators, thirteen belong to the Christian Democratic Party (PDC), four to the Party for Democracy (PPD), two to the Radical Party (PR), one to the Democratic Radical-Socialist Party (PRSD) and two are independent. Of the Pact's sixteen senators, five belong to the National Renewal Party (RN), two to the Independent Democratic Union (UDI) and nine are independent.

59. In the Chamber of Deputies, the opposition parties obtained seventy-one of the one hundred and twenty seats at stake compared with forty-nine for the pro-government Pact. Forty of these seventy-one seats went to the Christian Democratic Party (PDC), seventeen to the Party for Democracy (PPD), five to the Arrate Socialist Party (PSA) and the remaining nine to seven other parties. Out of the Pact's forty-nine seats, twenty-five went to the National Renewal Party (RN), fifteen to the Independent Democratic Union (UDI) and nine to independents.

60. These results reflect only partially the scale of the opposition's victory. There are two reasons for this:

a. The under-representation of Santiago in parliament, particularly in the Senate. Out of a total of thirty-eight senators elected, only four were elected in the capital even though one-third of the Chilean population lives there;

b. The complexity of the electoral law. For the election of the thirty-eight senators, the country had been divided into nineteen constituencies; for that of the one hundred and twenty deputies, into sixty. For the allocation of the two seats in each constituency, account was taken not only of the votes obtained by each candidate but also of the total obtained by his or her list. The candidate who came top was automatically elected. The second seat went either to the second candidate on the winner's list (if the total of votes obtained by the list was at least double the total obtained by the list that came second) or to the candidate who obtained most votes on the second list. This explains why, for example, in one of the two senatorial constituencies of the capital, where the Coalition's list had obtained 791 518 votes (58,99%) compared with 413 970 (30,85%) for the Democracy and Progress list, each party obtained one seat (Mr Zaldívar and Mr Guzmán respectively). However, Mr Lagos, the Coalition's unsuccessful candidate, had obtained 385 611 votes (28,74%) compared with 222 130 (16,55%) for Mr

58. Au Sénat, la Concertation des partis politiques pour la démocratie a obtenu 22 sièges contre 16 pour le pacte « Démocratie et progrès » soutenu par le gouvernement. A ces chiffres, il convient toutefois d'ajouter les 9 sénateurs désignés par le Conseil de sécurité nationale présidé par le général Pinochet. Des 22 sénateurs de la Concertation des partis politiques pour la démocratie, 13 appartiennent au Parti démocrate-chrétien (PDC), 4 au Parti pour la démocratie (PPD), 2 au Parti radical (PR), 1 au Parti radical-socialiste démocratique (PRSD) et 2 sont des indépendants. Des 16 du Pacte, 5 appartiennent à la Rénovation nationale (RN), 2 à l'Union démocrate indépendante (UDI) et 9 sont des indépendants.

59. A la Chambre des députés, les partis de l'opposition ont obtenu 71 des 120 sièges en jeu contre 49 pour le pacte progouvernemental. Des 71 sièges, 40 reviennent au Parti démocrate-chrétien (PDC), 17 au Parti pour la démocratie (PPD), 5 au Parti socialiste Arrate (PSA) et les 9 restants à sept autres formations. Des 49 sièges du pacte, 25 vont à la Rénovation nationale (RN), 15 à l'Union démocrate indépendante (UDI) et 9 à des indépendants.

60. Ces résultats ne reflètent que partiellement l'ampleur de la victoire de l'opposition. Deux éléments expliquent cette situation :

a. la sous-représentation de Santiago dans le parlement et plus particulièrement au Sénat. Sur un total de 38 sénateurs élus, seulement 4 l'ont été dans la capitale où réside pourtant le tiers de la population chilienne ;

b. la complexité de la loi électorale. En effet, pour l'élection des 38 sénateurs, le pays avait été découpé en 19 circonscriptions. Pour celle des 120 députés, en 60. Pour l'attribution des 2 sièges de chaque circonscription, il était tenu compte non seulement des voix obtenues par chaque candidat mais aussi du total de sa liste. Le candidat arrivé en tête était automatiquement élu. Le deuxième siège revenait soit au deuxième candidat de la liste du vainqueur (si le total des voix qu'elle avait recueilli était, au moins, le double du total obtenu par la liste arrivée en deuxième position), soit au candidat ayant obtenu le plus de voix au sein de la deuxième liste. Ceci explique, par exemple, que dans une des deux circonscriptions sénatoriales de la capitale où la liste de la Concertation des partis politiques pour la démocratie avait obtenu 791 518 voix (58,99 %) contre 413 970 (30,85 %) pour la liste « Démocratie et progrès », chaque formation a obtenu un siège (MM. Zaldívar et Guzmán, respectivement). Pourtant, M. Lagos, le candidat malheureux de la Concertation des partis politiques pour la démocratie avait obtenu 385 611 voix

Guzmán, the elected candidate on the pro-government list.

61. At the announcement of the results during the night of 14 December, a large number of Mr Aylwin's supporters gathered peacefully in Santiago near the elected candidate's headquarters. The sub-committee's members were able to witness this demonstration, during which the new president made his first speech to the Chileans, who acclaimed him. Mr Aylwin thanked them for their support, appealed for moderation in celebrating the victory and invited his supporters to a large gathering at 6 p.m. the following day in which several hundred thousand people participated.

62. During this gathering, which was a celebration of the return to democracy, Mr Aylwin reiterated his thanks to his voters and acknowledged the impartiality of the armed forces, the police and the government during the electoral period. He also asked the government to refrain from issuing any new laws without consulting the people's new representatives.

63. At 8 p.m. on the same day General Pinochet broadcast a message to his fellow citizens on television. He said that the country was coming to the end of a period of transition to democracy, as provided for in the Constitution and as the armed forces had undertaken to ensure. In a very unimpassioned manner, he offered the new authorities his co-operation.

64. Some fairly violent incidents between young radicals and the police occurred in several of the country's towns during the evening. These resulted in one death at Temuco, in the south of the country, while twenty policemen were injured and more than 500 arrests made; the number of injured demonstrators was not announced. They were, however, only odd occurrences, and calm was restored the very next day.

The transition

65. The months ahead will undoubtedly be a difficult time for Chile. The victory of Mr Aylwin and the Coalition was not clear enough to enable them to dismantle fully the system established by General Pinochet's dictatorship (3 663 legislative decrees and 930 laws were issued in the past 16 years).

66. The economic changes should be fairly limited, being mainly aimed at reducing social inequalities and not therefore raising any serious problems. But this is unlikely to be the case with the constitutional and legal reforms that are essen-

(28,74 %) contre 222 130 (16,55 %) pour M. Guzmán, le candidat élu de la liste progouvernementale.

61. A l'annonce des résultats, dans la nuit du 14 décembre, un grand nombre de partisans de M. Aylwin se sont rassemblés pacifiquement à Santiago à proximité du quartier général du candidat élu. Les membres de la sous-commission ont eu la possibilité de participer à cette manifestation au cours de laquelle le nouveau président s'est adressé pour la première fois aux Chiliens qui l'acclamaient. M. Aylwin les a remerciés de leur appui, a lancé un appel à modérer la joie pour la victoire et convoqué ses partisans à un grand rassemblement le lendemain à 18 heures auquel ont participé plusieurs centaines de milliers de personnes.

62. Au cours de ce rassemblement qui a constitué la fête de la démocratie retrouvée, M. Aylwin a renouvelé ses remerciements à ses électeurs et reconnu l'impartialité des forces armées, de la police et du gouvernement pendant la période électorale. Il a aussi demandé au gouvernement de s'abstenir d'édicter de nouvelles lois sans consulter les nouveaux élus.

63. Le jour même à 20 heures, le général Pinochet a adressé à ses concitoyens un solennel message télévisé. Il a indiqué que le pays arrivait à la fin d'une période de transition vers la démocratie prévue par la Constitution et telle que les forces armées s'étaient engagées à faire aboutir. Très sobrement, il a offert sa collaboration aux nouvelles autorités.

64. Des incidents assez violents entre jeunes radicaux et la police ont éclaté dans la soirée dans plusieurs villes du pays. Le bilan de ces affrontements a été d'un mort à Temuco, dans le sud du pays, 20 policiers blessés et plus de 500 arrestations; le nombre de manifestants blessés n'ayant pas été communiqué. Il s'est agi cependant d'incidents ponctuels et limités, le pays retrouvant le calme dès le lendemain.

La transition

65. Les mois qui viennent vont certainement être délicats pour le Chili. La victoire de M. Aylwin et de la Concertation des partis politiques pour la démocratie n'a pas dégagé une majorité suffisante pour leur permettre de démanteler complètement le système mis en place par la dictature du général Pinochet (3 663 décrets-lois et 930 lois ont été édictés au cours des seize dernières années).

66. Les changements économiques devraient être relativement limités, viser surtout la réduction des inégalités sociales et, partant, ne pas poser de graves problèmes. Mais il n'en sera probablement pas de même pour ce qui touche aux réformes

tial for completing the democratisation of the system and restoring the rule of law.

67. Amendments to the constitution require a two-thirds parliamentary majority. In view of the present composition of the Senate and the Chamber of Deputies, it is obvious that in order to carry out such a reform the Coalition will need to reach an understanding with other parties. Negotiations are under way, and one of the parties which supported Mr Büchi, the National Renewal Party, has expressed its readiness to give sympathetic consideration to the new government's proposals.

68. Other changes essential for ensuring the consolidation of democracy (reduction in the powers of the armed forces, derogation from the 1978 amnesty law, reform of civil and military justice, etc.) require majorities ranging from 4/7ths to 3/5ths. However, the possibility of agreements being reached in parliament through dialogue should not be ruled out.

69. A much thornier issue is the attribution of responsibilities for the serious human rights violations committed by certain members of the armed forces and the police during the 16 years of dictatorship. The Coalition has undertaken to reveal the whole truth concerning human rights violations which occurred after 11 September 1973, the date of the *coup d'état*, and to prosecute those responsible for crimes against humanity. It would lie with the ordinary courts to deal with such cases, while respecting the rights of the defendants and victims.

70. But the above-mentioned 1978 amnesty law constitutes a major obstacle. Even so, the Coalition does not believe that the law should prevent the truth from being established, and both the Chilean Commission for Human Rights and the Vicariate of Solidarity believe that justice should be done. This requires the modification of many laws in order to enable the civil courts first of all to try the presumed perpetrators of human rights violations, then to deliver judgements, even though the culprits may subsequently be amnestied for reasons of political expediency. The state should in any event accept the obligation to compensate the victims or their families.

71. Another highly disturbing issue is the fate of the 450 political prisoners. Obviously they cannot all be released immediately after Mr Aylwin takes up office. The new government wants their cases to be reviewed by ordinary courts on account of the many irregularities involved, but the procedures will take some time. The prisoners' families are experiencing considerable anguish as they are

constitutionnelles et juridiques indispensables pour achever la démocratisation du système et rétablir la primauté du droit.

67. Les modifications de la Constitution nécessitent une majorité parlementaire des deux tiers. Vu la composition actuelle du Sénat et de la Chambre des députés, il est évident que pour entreprendre une telle réforme, la Concertation des partis politiques pour la démocratie devra parvenir à une entente avec d'autres partis. Des tractations sont en cours et un des partis qui soutenait M. Büchi, Rénovation nationale, s'est déclaré prêt à examiner avec bienveillance les propositions du prochain gouvernement.

68. D'autres changements essentiels pour garantir la consolidation de la démocratie (réduction du pouvoir des forces armées, dérogation de la loi d'amnistie de 1978, réforme de la justice civile et militaire, etc.) nécessitent des majorités allant de quatre septièmes à trois cinquièmes. Il ne faut pas exclure cependant la possibilité d'accords au sein du parlement grâce au dialogue.

69. Une question beaucoup plus épineuse est celle de la délimitation des responsabilités pour les graves violations des droits de l'homme commises par certains membres des forces armées et de la police pendant les seize années de dictature. La Concertation des partis politiques pour la démocratie s'est engagée à faire toute la vérité sur les cas de violations de droits de l'homme intervenues depuis le 11 septembre 1973, date du coup d'Etat, et à entreprendre des poursuites contre les responsables de crimes contre l'humanité. Il appartiendrait aux tribunaux ordinaires de mener l'instruction en respectant les droits des accusés et des victimes.

70. Mais la loi d'amnistie de 1978, citée ci-dessus, constitue un obstacle majeur. La Concertation des partis politiques pour la démocratie estime toutefois que cette loi ne doit pas empêcher de rétablir la vérité et aussi bien la Commission chilienne des droits de l'homme que le Vicariat de la solidarité sont d'avis que justice doit être faite. Ceci exige la modification de nombreuses lois afin de permettre aux tribunaux civils, d'abord, d'engager des poursuites contre les auteurs présumés de violations des droits de l'homme et ensuite d'édicter des sentences, quitte à amnistier par la suite les coupables pour des raisons d'opportunité politique. L'Etat devrait en tout état de cause assumer l'obligation de dédommager les victimes ou leurs familles.

71. Extrêmement préoccupant est aussi le sort des 450 détenus politiques. Il est évident qu'ils ne pourront pas être tous libérés le lendemain de la prise de fonctions de M. Aylwin. Le nouveau gouvernement souhaite la révision des procès par des tribunaux ordinaires, en raison des nombreuses irrégularités qui les ont émaillés, mais les procédures vont prendre un certain temps. Les familles de

afraid that all these formalities will delay their release.

72. The new government's legal experts have already begun to look into these various problems, but the existing legal system allows them little room for manoeuvre. Difficulties arise on the slightest score. One example is the disagreement between Mr Aylwin and General Pinochet about the handing over of powers: under the constitution, the General should give up his post on 11 March 1990, while the new President, who does not wish to be invested by his predecessor, is insisting on taking up office ninety days after his election, that is, on 14 March, also in accordance with the constitution. This means that, as General Pinochet's term of office expires on 11 March, the day on which the Senate and the Chamber of Deputies are constituted, whoever is elected President of the Senate would act as caretaker President of the Republic until 14 March. Mr Aylwin's reasons are easy to understand: he does not wish to receive the symbols of office from the man who did away with democracy in 1973.[1]

Conclusions

73. After its visit to Chile, the sub-committee considers that it has carried out the Assembly's instructions. It expressed to the Chilean people, now capable of organising their return to democracy, the solidarity of the European democratic nations and, in particular, of the Council of Europe. Together with the other foreign parliamentary delegations, the sub-committee saw to the proper conduct of the elections and offered its support to the newly-elected members of parliament.

74. But the Assembly delegation's presence in Chile also enabled the Council of Europe and its commitment to human rights and parliamentary democracy to be made known.

75. The sub-committee was impressed by the coherence and pragmatism of all the Chilean political leaders it met. This is doubtless a guarantee of success for the new democratic government, which deserves the support of the Council of Europe's member states. Co-operation programmes should be drawn up in the next few months in order to provide an initial response to the many problems (health, housing, education and transport) existing in Chile.

76. In various talks the Chileans referred to the changes under way in the countries of Central and Eastern Europe and expressed to the sub-committee their hope that democratic reforms

1. Since the drafting of this report, the Constitutional Court decided that the handing over of powers would take place on 11 March 1990.

ces détenus vivent la situation avec beaucoup d'angoisse, car ils craignent que toutes ces démarches retardent leur libération.

72. Les experts juridiques du prochain gouvernement ont déjà commencé à se pencher sur tous ces problèmes, mais ils butent sur l'étroite marge de manœuvre que leur laisse le système juridique dont ils héritent. Les difficultés apparaissent à la moindre occasion. Par exemple, le désaccord entre M. Aylwin et le général Pinochet au sujet de la passation de pouvoirs: d'après la Constitution, le général doit abandonner son poste le 11 mars prochain mais le nouveau président, qui ne veut pas être investi par son prédécesseur, insiste, en se basant lui aussi sur la Constitution, pour prendre sa charge 90 jours après son élection, c'est-à-dire le 14 mars. Dans cette logique, le général Pinochet venant à la fin de son mandat le 11 mars, jour de la constitution du Sénat et de la Chambre des députés, le président élu au Sénat assurerait l'intérim de la présidence jusqu'au 14 mars. Les raisons de M. Aylwin sont facilement compréhensibles, il ne veut pas recevoir l'écharpe présidentielle de celui qui en 1973 avait séquestré la démocratie[1].

Conclusions

73. La sous-commission, après sa visite au Chili, estime avoir rempli le mandat que l'Assemblée lui avait confié. Elle a manifesté au peuple chilien, capable d'organiser son retour à la démocratie, la solidarité des peuples démocratiques européens et, en particulier, du Conseil de l'Europe. Avec les autres délégations parlementaires étrangères, la sous-commission a veillé à la régularité du scrutin et a apporté son appui aux nouveaux élus.

74. Mais, par ailleurs, la présence au Chili de la délégation de l'Assemblée a permis aussi de faire connaître le Conseil de l'Europe et son engagement en faveur des droits de l'homme et de la démocratie parlementaire.

75. La sous-commission a été impressionnée par la cohérence et le pragmatisme de tous les responsables politiques chiliens qu'elle a rencontrés. C'est sans doute une garantie de succès pour le prochain gouvernement démocratique qui mérite l'appui des gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe. Il conviendrait de concrétiser dans les prochains mois des programmes de coopération permettant d'apporter un début de réponse aux nombreux problèmes (santé, logement, éducation, transport) qui se posent au Chili.

76. Au cours de différents entretiens, les interlocuteurs chiliens ont évoqué les changements en cours dans les pays de l'Europe centrale et orientale pour faire part à la sous-commission de leur

1. Depuis la rédaction du rapport, la Cour Constitutionnelle a établi que la passation de pouvoirs aurait lieu le 11 mars 1990.

would be carried out there. At the same time, however, they expressed their fear that European solidarity would be directed first and foremost at those countries to the detriment of other, more deprived countries in Latin America, including Chile itself. In order to dispel this anxiety, Europe should in the coming months give tangible substance to its declarations of solidarity towards the Chilean people.

77. As an international organisation whose prestige in the human rights field is unanimously recognised, the Council of Europe could help the new government in its task of revising legal texts and thus enable effective action to be taken in this highly sensitive area. In their talks with the sub-committee, the representatives of the Vicariate of Solidarity put forward the idea of European experts taking part in seminars or colloquies on such subjects as the amnesty and crimes against humanity. On these matters, the opinion of a European expert would be greatly appreciated and would lend support to those endeavouring to restore the rule of law in Chile.

78. The consolidation of democracy in Chile is a task which at present concerns not only the Chileans but all democrats. Everything should be done to secure Chile's place in the fold of parliamentary democracy. For that purpose an invitation to the Chilean Parliament to attend the next Strasbourg Conference should be issued as soon as possible.

79. The visit to Chile also enabled the Assembly's delegation to rediscover the importance of international solidarity for the democratic forces trying to re-establish democracy in their own countries.

80. It should also be noted that the talks with Mr Queiroz de Barros, Ambassador of Portugal to Chile, served as a very useful introduction to the visit. Utilisation of the services of the current chairmanship of the Committee of Ministers thus proved highly fruitful. This might be borne in mind by Assembly committees visiting non-member countries in the future.

81. In the light of the experience gained from the visit and the favourable reception given to the sub-committee not only by the Chilean political leaders and population but also by the media, it might be useful to investigate how monitoring missions of this kind could be fitted into the Assembly's functions. The elections to be held shortly in certain countries of Central and Eastern Europe offer a further argument in favour of such an enquiry.

espoir d'y voir aboutir des réformes démocratiques. Toutefois, ils ont aussi exprimé leur crainte de voir la solidarité européenne se porter prioritairement sur ces pays au détriment d'autres pays plus démunis de l'Amérique latine, et du Chili. Pour dissiper cette inquiétude, l'Europe devra, dans les prochains mois, donner un contenu concret à ses déclarations de solidarité envers le peuple chilien.

77. En tant qu'organisation internationale dont le prestige dans le domaine des droits de l'homme est unanimement reconnu, le Conseil de l'Europe pourrait aider le nouveau gouvernement dans sa tâche de révision des instruments juridiques et permettre ainsi une action efficace dans ce domaine si sensible. Lors de l'entretien avec les représentants du Vicariat de la solidarité, ceux-ci ont avancé l'idée d'une participation d'experts européens à des séminaires ou colloques qui porteraient sur des sujets comme l'amnistie, les crimes contre l'humanité, etc. Sur ces questions, l'avis d'un expert européen serait très apprécié et constituerait un soutien à ceux qui, au Chili, s'efforcent de rétablir la primauté du droit.

78. La consolidation de la démocratie au Chili est une tâche qui concerne aujourd'hui non seulement les Chiliens mais tous les démocrates. Tout doit être fait pour ancrer le Chili dans le camp de la démocratie parlementaire. Dans ce contexte, une invitation au Parlement chilien pour qu'il participe à la prochaine Conférence de Strasbourg devrait être envoyée dès que possible.

79. La visite au Chili a aussi permis à la délégation de l'Assemblée de redécouvrir l'importance de la solidarité internationale pour les forces démocratiques qui essayent de rétablir la démocratie dans leur propre pays.

80. Il convient aussi de noter que l'entretien avec M. Queiroz de Barros, ambassadeur du Portugal au Chili, a constitué une très utile introduction à la visite. La mise à contribution de la présidence en exercice du Comité des Ministres s'est donc avérée extrêmement fructueuse. A l'avenir, les commissions de l'Assemblée se rendant dans des pays non membres pourraient en tenir compte.

81. A la lumière de l'expérience de cette visite et de l'accueil favorable que la sous-commission a reçu de la part non seulement des responsables politiques chiliens et de la population, mais aussi des médias, il serait peut-être utile d'examiner comment de telles missions d'observateurs peuvent s'intégrer dans les tâches de l'Assemblée. Les élections qui auront lieu prochainement dans certains pays de l'Europe centrale et orientale donnent un argument supplémentaire pour une telle réflexion.

APPENDIX I

Programme of the visit to Santiago, Chile, from 12 to 15 December 1989

11 December 1989: Arrival of the participants in Santiago.

12 December 1989:

9.00 a.m. — Meeting of the sub-committee.

10.30 a.m. — Meeting with Mr José Miguel Queiroz de Barros, Ambassador of Portugal to Chile, representing the chairmanship of the Committee of Ministers of the Council of Europe.

12 noon — Meeting with Mr Enrique Silva Cimma, President of the Radical Party and of the "Coalition of Political Parties for Democracy".

3.30 p.m. — Briefing on the present situation in Chile with a panel of researchers from the Latin-American Faculty of Social Sciences (FLACSO).

6.00 p.m. — Meeting with Mr Andrés Zaldivar, President of the Christian Democratic Party.

13 December 1989:

9.00 a.m. — Meeting of the sub-committee.

10.00 a.m. — Meeting with a delegation of the Andean Parliament led by its President, Mr Lucero Bolanos.

11.00 a.m. — Press conference.

12.30 p.m. — Meeting with Mr Castillo Velasco, President of the Chilean Commission for Human Rights.

4.00 p.m. — Participation in the meeting held by the International Parliamentary Assembly for Democracy in Chile (APAINDE) for foreign parliamentary delegations:

— information on the Chilean electoral system;

— distribution of observers to the various electoral constituencies in Santiago and the provinces.

14 December 1989: Elections.

6.30 a.m. — Departure from Santiago to monitor the the elections at Concepcion (Mr Collart and Mr Eisma) and at Temuco (Mr Pontillon).

10.00 a.m. — Tour of the polling stations in various constituencies of the capital: San Joaquín (Mr Worms and Sir Dudley Smith),

ANNEXE I

Programme de la réunion à Santiago du Chili du 12 au 15 décembre 1989

11 décembre 1989: Arrivée des participants à Santiago.

12 décembre 1989:

9 h 00 — Réunion de la sous-commission.

10 h 30 — Entretien avec M. José Miguel Queiroz de Barros, ambassadeur du Portugal au Chili, représentant de la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

12 h 00 — Entretien avec M. Enrique Silva Cimma, président du Parti radical et de la «Concertation des partis politiques pour la démocratie».

15 h 30 — *Briefing* sur la situation actuelle au Chili avec un panel de chercheurs de la Faculté latino-américaine de sciences sociales (FLACSO).

18 h 00 — Entretien avec M. Andrés Zaldivar, président du Parti démocrate-chrétien.

13 décembre 1989:

9 h 00 — Réunion de la sous-commission.

10 h 00 — Réunion avec une délégation du Parlement andin conduite par son Président, M. Lucero Bolanos.

11 h 00 — Conférence de presse.

12 h 30 — Entretien avec M. Castillo Velasco, président de la Commission chilienne des droits de l'homme.

16 h 00 — Participation à la réunion organisée par l'Assemblée parlementaire internationale pour la démocratie au Chili (APAINDE) à l'attention des délégations parlementaires étrangères:

— information sur le système électoral chilien;

— distribution des observateurs dans les différentes circonscriptions électorales de Santiago et de province.

14 décembre 1989: Elections.

6 h 30 — Départ de Santiago pour assister à Concepcion (MM. Collart et Eisma) et à Temuco (M. Pontillon) au déroulement des élections.

10 h 00 — Visite de bureaux de vote dans différentes circonscriptions de la capitale: San Joaquín (M. Worms et Sir Dudley Smith); Cerro

Cerro Navia (Mr Gustafsson and Mr Mota Torres) and Estación Central (Mr Columberg).

4.00 p.m.— Presence at the vote-counting operations.

6.00 p.m.— Press conference, and information meeting on the early results.

10.00 p.m.— Return to Santiago of members who monitored the elections in the provinces.

15 December 1989:

10.00 a.m.— Meeting of the sub-committee.

11.00 a.m.— Talks with new members of parliament.

3.00 p.m.— Participation in the meeting held by the APAINDE to assess the elections.

4.30 p.m.— Meeting with Mgr Valech, titular bishop of the Vicariate of Solidarity.

16 December 1989: Departure from Santiago.

Navia (MM. Gustafsson et Mota Torres) et Estación Central (M. Columberg).

16 h 00 — Présence lors des opérations de dépouillement.

18 h 00 — Conférence de presse et réunion d'information sur les premiers résultats.

22 h 00 — Retour à Santiago des membres ayant assisté en province au déroulement des élections.

15 décembre 1989:

10 h 00 — Réunion de la sous-commission.

11 h 00 — Entretiens avec des nouveaux élus.

15 h 00 — Participation à la réunion d'évaluation des élections organisée par l'APAINDE.

16 h 30 — Entretien avec Mrg Valech, évêque titulaire du « Vicariat de la solidarité ».

16 décembre 1989: Départ de Santiago.

APPENDIX II

List of parties and alliances

A. *Lists participating in the elections*

List A — Coalition for Democracy (*Concertación por la Democracia*)

Presidential candidate: Mr Aylwin

Christian Democratic Party (PDC)
Party for Democracy (PPD)
Arrate Socialist Party
Almeyda Socialist Party
Radical Party (PR)
Humanist Party (PH)
United Popular Action Movement (MAPU)
Peasant Workers' MAPU Party (MAPU OC)
Christian Left Party (IC)
Democratic Radical-Socialist Party (PRSD)
Social Democratic Party (SD)
Historic Socialist Party
Mandujano Socialist Party
Greens Party (LV)
Centre Alliance Party (PAC)
People's Socialist Union Party
National Democratic Party (PADENA)

ANNEXE II

Liste des partis et des alliances

A. *Listes présentes aux élections*

Liste A — Concertation des partis politiques pour la démocratie (*Concertación por la Democracia*)

Candidat présidentiel: M. Aylwin

Parti démocrate-chrétien (PDC)
Parti pour la démocratie (PPD)
Parti socialiste Arrate
Parti socialiste Almeyda
Parti radical (PR)
Parti humaniste (PH)
Parti Mouvement d'action populaire unitaire (MAPU)
Parti MAPU ouvrier paysan (MAPU OC)
Parti gauche chrétienne (IC)
Parti radical socialiste démocratique (PRSD)
Parti social-démocrate (SD)
Parti socialiste historique
Parti socialiste Mandujano
Parti les Verts (LV)
Parti Alliance de centre (PAC)
Parti Union socialiste populaire
Parti démocratique national (PADENA)

List B — Democracy and Progress (*Democracia y Progreso*)

Presidential candidate: Mr Büchi

National Renewal Party (RN)

Independent Democratic Union Party (UDI)

List C — Southern Party (*Partido del Sur*)

Presidential candidate: Mr Errázuriz

Southern Party (SUR)

List D — Centre Alliance (*Alianza del Centro*) (*Pacto AN-DR*)

Presidential candidate: Mr Errázuriz

National Advance Party (AN)

Radical Democracy Party (DR)

List E — Liberal and Chilean Socialist Parties (*Partidos Liberal y Socialista Chileno*)

Presidential candidate: Mr Errázuriz

Liberal Party (PL)

Chilean Socialist Party

List F — National Party (*Partido Nacional*)

Presidential candidate: Mr Errázuriz

National Party (PN)

List G — Unity for Democracy (*Unidad por la Democracia*) (*Pacto PAIS-PRSD*)

Presidential candidate: Mr Aylwin

Socialist Left-Wing Alliance Party (PAIS)

Democratic Radical-Socialist Party (PRSD)

Independent List

Liste B — Démocratie et progrès (*Democracia y Progreso*)

Candidat présidentiel: M. Büchi

Parti rénovation nationale (RN)

Parti Union démocrate indépendante (UDI)

Liste C — Parti du Sud (*Partido del Sur*)

Candidat présidentiel: M. Errázuriz

Parti du Sud (SUR)

Liste D — Alliance du centre (*Alianza del Centro*) (Pacte AN-DR)

Candidat présidentiel: M. Errázuriz

Parti Avancée nationale (AN)

Parti Démocratie radicale (DR)

Liste E — Partis Libéral et socialiste chilien (*Partidos Liberal y Socialista Chileno*)

Candidat présidentiel: M. Errázuriz

Parti libéral (PL)

Parti socialiste chilien

Liste F — Parti national (*Partido Nacional*)

Candidat présidentiel: M. Errázuriz

Parti national (PN)

Liste G — Unité pour la démocratie (*Unidad por la Democracia*) (*Pacto PAIS-PRSD*)

Candidat présidentiel: M. Aylwin

Parti Alliance de gauche socialiste (PAIS)

Parti radical socialiste démocratique (PRSD)

Liste indépendante

B. *Total number of candidates put forward by the main political parties*/Nombre total de candidats présentés par les principaux partis politiques

	List/Liste	*Parties*/Partis	Total
Senate/Sénat	Concertación	PDC: 15; PPD: 9; PR: 4; PH: 1; others/autres: 6	35
	Democracia y Progreso	RN: 15; UDI: 3; Ind.: 19	37
	Partido del Sur	Sur: 1	1
	Alianza del Centro	DR: 3	3
	Liberal-Socialista Chileno	PL: 3	3
	Partido Nacional	PN: 3	3
	Unidad por la Democracia	PAIS: 6	6
Chamber of Deputies/Chambre des Députés	Concertación	PDC: 4; PPD: 22; PR: 16; *others*/autres: 24	106
	Democracia y Progreso	RN: 63; UDI: 29; Ind.: 23	115
	Unidad por la Democracia	PAIS: 22; PRSD: 2; Ind.: 7	31